

RAPPORT
DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL
DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE
AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-QUATRIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 37 (A/44/37)



NATIONS UNIES

54p.

1

RAPPORT
DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL
DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE
AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-QUATRIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 37 (A/44/37)



NATIONS UNIES

New York, 1989

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
Déclaration liminaire du Président du Comité inter-gouvernemental de la science et de la technique au service du développement		v
I. INTRODUCTION	1 - 2	1
II. RESOLUTIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR LE COMITE INTER-GOUVERNEMENTAL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT A SA DIXIEME SESSION	3	2
III. QUESTIONS D'ORGANISATION	4 - 14	13
A. Ouverture et durée de la session	4 - 5	13
B. Composition du Comité et participation à ses travaux	6 - 10	13
C. Election du Bureau	11	15
D. Documentation	12	15
E. Adoption de l'ordre du jour	13	15
F. Adoption du rapport	14	16
IV. TRAVAUX DU COMITE A SA DIXIEME SESSION	15 - 103	17
A. Déclarations liminaires et générales	15 - 22	17
B. Activités du système des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique au service du développement, notamment celles du Centre pour la science et la technique au service du développement, du Comité consultatif de la science et de la technique au service du développement et du Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement	23 - 51	19
C. Thème de fond : examen en fin de décennie de l'exécution du Programme d'action de Vienne	52 - 97	25
D. Questions relatives au programme	98 - 100	37
E. Questions diverses	101 - 103	38

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Pages</u>
1. Nomination de membres du Comité consultatif de la science et de la technique au service du développement	101 - 102	38
2. Fréquence des sessions futures du Comité	103	38
V. DECISIONS PRISES PAR LE COMITE	104 - 110	39
A. Activités du système des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique au service du développement, notamment celles du Centre pour la science et la technique au service du développement, du Comité consultatif de la science et de la technique au service du développement et du Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement	104 - 105	39
B. Thème de fond : examen en fin de décennie de l'exécution du Programme d'action de Vienne	106 - 107	39
C. Fréquence des futures sessions du Comité	108	39
D. Election du président et nomination des autres membres du Bureau de la onzième session du Comité	109	40
E. Projet d'ordre du jour provisoire et organisation des travaux de la onzième session du Comité	110	40
VI. OBSERVATIONS FINALES	111 - 114	42

Déclaration liminaire du Président du Comité intergouvernemental
de la science et de la technique au service du développement

Depuis la Conférence de Vienne de 1979, le monde a connu une transformation importante. Parmi les aspects positifs de cette transformation, on note l'amélioration sensible du climat politique international - une des conséquences du degré actuel de compréhension qui marque les relations entre l'Est et l'Ouest. Cela présage une période de diminution des tensions internationales. Mais cette transformation a également des aspects négatifs. En effet, le climat économique, scientifique et technologique international des années 80 a accentué les forces centripètes et les forces centrifuges à l'oeuvre dans le monde. Les forces centripètes renforcent l'intégration économique des pays développés à économie de marché. Les forces centrifuges accusent une tendance à la diminution de la compétitivité et de l'importance relative des produits des pays en développement sur les marchés internationaux. Cette tendance, qui accroît l'asymétrie, est imputable aux nouvelles technologies utilisées pour fabriquer des biens et mettre au point des procédés qui ont modifié les modes de production et la structure des services, et souligne le paradoxe d'un excès de puissance coexistant avec un excès de faiblesse à l'échelle planétaire. Il faut en finir avec ce paradoxe en prenant des mesures concertées si l'on veut renforcer, dans un monde solidaire, le pouvoir de l'humanité d'agir sur son propre destin.

Tel était le contexte dans lequel le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement s'est réuni pour faire le point de l'application du Programme d'action de Vienne sur la science et la technique au service du développement au cours de la décennie écoulée et définir l'orientation à donner aux activités futures. Les participants ont été quasi unanimes à reconnaître que les nobles aspirations dont la Conférence de Vienne s'était faite l'écho restaient largement insatisfaites. Toutefois, l'objectif principal du Programme d'action de Vienne, qui avait mis la science et la technique au premier plan du programme multilatéral, non seulement demeure, mais a gagné en importance. Toutefois, en dépit de la validité de cet objectif, la communauté internationale n'a toujours pas pu dégager le cadre et mobiliser les moyens matériels et intellectuels permettant de mettre l'énorme potentiel de la science et de la technique modernes au service du genre humain et, en particulier, du monde en développement. La science et la technique n'ont pas été véritablement intégrées dans les stratégies macro-économiques des pays en développement, non plus que dans la gestion de leur économie ou leurs relations économiques avec l'étranger.

C'est ce défi que le Comité a voulu relever, sachant que le moment était favorable puisque l'on s'apprêtait à formuler une nouvelle stratégie internationale du développement et à organiser une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la relance de la croissance économique et du développement et la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, et que l'on se proposait de convoquer une deuxième conférence internationale sur l'environnement. Parallèlement aux outils économiques traditionnels tels que le commerce, l'aide et l'investissement, il convient d'intégrer de façon plus complète et cohérente dans les objectifs susvisés de la diplomatie multilatérale une importante dimension nouvelle, à savoir le renforcement des capacités scientifiques et techniques endogènes des pays en développement. Le moment est venu de renforcer ces capacités scientifiques et techniques endogènes engageant des dialogues à l'échelon national avec ceux qui participent au processus de développement. Les pays en développement devront continuer à consentir le plus gros effort. Mais les difficultés qu'ils rencontrent en matière d'accès aux technologies nouvelles et aux techniques de pointe ont augmenté pour plusieurs raisons, notamment l'absence d'environnement

économique extérieur approprié. C'est pourquoi la communauté internationale tout entière, et le système des Nations Unies en particulier, devrait jouer un rôle plus dynamique et plus direct pour compléter les efforts que font les pays en développement. En fait, la science et la technique continueront à tout envahir et à avoir des répercussions sur tous les secteurs de la vie. Le moment est donc venu de reconnaître qu'un développement accéléré et harmonieux est lié à l'aptitude à prendre en toute autonomie et en connaissance de cause des décisions sur les conséquences de l'application de la science et de la technique. Cette aptitude à agir de façon autonome permettra aussi aux pays en développement d'exploiter de façon plus rationnelle leurs ressources naturelles sans infliger à l'environnement les dommages causés par le processus de développement qu'ont connu les prédécesseurs de notre société industrielle. C'est dans ce contexte que le Comité intergouvernemental a décidé de retenir le thème de fond ci-après pour sa onzième session : "Moyens d'assurer la participation des pays en développement à la coopération internationale dans le domaine des travaux de recherche consacrés aux techniques écologiquement rationnelles et de la mise au point de ces techniques, ainsi que le transfert rapide et efficace de ces techniques aux pays en développement".

Un élément essentiel des capacités endogènes a trait à l'évaluation des techniques, c'est-à-dire la capacité de procéder à une évaluation socio-économique des incidences des technologies et, en particulier, des technologies nouvelles, afin de pouvoir procéder, dans le cadre d'une saine gestion, aux ajustements structurels et politiques nécessaires pour optimaliser les possibilités et réduire au minimum les risques que comporte pour tout pays l'insertion dans le cadre international. Bien des pays développés ont acquis cette capacité, mais la plupart des pays en développement prennent des décisions économiques qui engagent leur avenir sans avoir pleinement conscience des incidences inhérentes aux technologies. Avec le Système de prévision technologique avancée (ATAS) du Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, on s'efforce de combler cette lacune. Néanmoins, le processus doit être poursuivi. Il a été dit aussi en réunion que l'Assemblée générale devrait disposer des apports et des informations générales nécessaires sur les dimensions scientifiques et techniques des questions mondiales dont elle débat. Le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement, qui est la seule tribune mondiale du système des Nations Unies à être chargée de formuler des politiques et de coordonner ces activités dans le domaine des sciences et des techniques, peut aider l'Assemblée à cet égard. Il a donc décidé que les thèmes de fond qu'il examinerait à ses sessions ultérieures seraient choisis parmi des questions dont les dimensions scientifiques et techniques revêtent une importance particulière pour les délibérations de l'Assemblée générale.

Le Comité a aussi étudié en détail la nécessité pour le système des Nations Unies de faire preuve de plus de détermination et de volonté d'harmoniser ses activités et se concentrer sur les activités à l'échelle de chaque pays, telles que les évaluations périodiques de leurs répercussions et les missions interorganisations. Constituées à la demande des pays en développement intéressés, ces missions sont l'occasion d'un dialogue avec tous ceux qui participent au processus de développement afin que les ressources associées du système des Nations Unies répondent mieux aux priorités fixées par chaque pays. Ces dialogues ont montré qu'il conviendrait d'étudier tout particulièrement les exigences du secteur productif des pays demandeurs.

L'application effective de la science et de la technique au développement suppose que l'on mobilise toute la gamme des ressources nationales et mondiales et notamment les abondantes ressources humaines. En outre, il importe de réunir et

d'utiliser la masse critique des ressources financières nécessaires. Comme il est invraisemblable que l'on puisse mettre sur pied dans un proche avenir un grand système autonome de financement multilatéral, le moment est venu d'explorer d'autres modalités telles qu'une conjugaison des ressources nationales, bilatérales et multilatérales qui pourraient être rassemblées pour appuyer le processus de renforcement des capacités scientifiques et techniques endogènes. Le Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement et le Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement devraient se concerter pour matérialiser cette idée et soumettre des propositions détaillées en ce sens au Comité à sa prochaine session.

En résumé, le Comité, après avoir examiné le degré d'application du Programme d'action de Vienne et décidé des activités à organiser par le Centre pour la science et la technique au service du développement, estime qu'étant la seule tribune du système des Nations Unies à être chargée des questions intéressant la science et la technologie, il doit se réaffirmer en tant qu'organe expérimenté et perspicace appelé à concilier les divergences d'orientation et à contribuer plus efficacement au débat mondial. C'est dans cet esprit que la résolution 1 (X) a été adoptée par consensus et recommandée à l'Assemblée générale pour adoption.

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 34/218 du 19 décembre 1979, intitulée "Conférence des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement", l'Assemblée générale a décidé de créer un comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement. L'Assemblée a également décidé que tous les Etats pourraient participer aux travaux du Comité en qualité de membres à part entière et que les Etats Membres devraient se faire représenter au Comité à un niveau élevé.

2. L'Assemblée générale a décidé en outre que le Comité présenterait ses rapports et ses recommandations à l'Assemblée par l'intermédiaire du Conseil économique et social, qui pourrait transmettre à l'Assemblée les observations qu'il estimerait nécessaires sur ces rapports, notamment en matière de coordination.

II. RESOLUTIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR LE COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT A SA DIXIEME SESSION (21 août-1er septembre 1989)

3. A sa dixième session, le Comité intergouvernemental a adopté les deux résolutions ci-après [résolutions 1 (X) et 2 (X) et la décision 1 (X)].

A. Résolutions

1 (X)

Le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement recommande à l'Assemblée générale l'adoption des résolutions ci-après :

EXECUTION DU PROGRAMME D'ACTION DE VIENNE SUR LA SCIENCE ET LA
TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT

A

Examen en fin de décennie du Programme d'action de Vienne
sur la science et la technique au service du développement
et revitalisation de ce programme

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 34/218 du 19 décembre 1979, par laquelle elle a fait sien le Programme d'action de Vienne sur la science et la technique au service du développement 1/,

Soulignant l'importance croissante de la science et de la technique au service du développement dans le cadre d'un environnement économique international en mutation rapide,

Notant avec une profonde préoccupation que l'effet de l'écart croissant entre les capacités scientifiques et techniques des pays industrialisés et celles de l'ensemble des pays en développement a contribué à élargir le fossé économique qui les sépare,

Soulignant le rôle central joué par la science et la technique en tant qu'instruments indispensables pour l'amélioration de la qualité de la vie et l'éradication de la pauvreté dans le cadre de la promotion de la croissance économique et d'un développement durable des pays en développement,

Exprimant sa préoccupation devant le fait que l'absence d'un environnement économique extérieur favorable a eu des effets négatifs sur la capacité des pays en développement d'encourager et de financer leurs activités scientifiques et techniques au service du développement,

1/ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, Vienne, 20-31 août 1979 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.I.21 et rectificatifs), chap. VII.

Soulignant qu'il faut favoriser la mise en valeur des ressources humaines afin de promouvoir le renforcement des capacités scientifiques et techniques endogènes des pays en développement, et notamment de pouvoir faire face au défi du développement et des mutations technologiques accélérées posé par la révolution scientifique et technique actuelle,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général sur l'examen en fin de décennie de l'exécution du Programme d'action de Vienne 2/,

1. Réaffirme la validité du Programme d'action de Vienne sur la science et la technique au service du développement, ainsi que de ses objectifs fondamentaux, et se déclare préoccupée par son exécution;

2. Considère que la science et la technique devront être un des éléments essentiels des délibérations de l'Assemblée générale à sa session extraordinaire consacrée à la coopération économique internationale, notamment la relance de la croissance économique et du développement des pays en développement, du Comité spécial plénier chargé d'élaborer la stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui est envisagée.

B

Renforcement des capacités scientifiques et techniques endogènes

L'Assemblée générale,

Rappelant les parties pertinentes du Programme d'action de Vienne sur la science et la technique au service du développement,

Soulignant que les capacités scientifiques et techniques endogènes des pays en développement dépendent notamment de leur aptitude à choisir, acquérir, adapter, utiliser et innover des techniques, et notamment des techniques nouvelles, par des mécanismes institutionnels d'évaluation des techniques dans les domaines d'action prioritaires,

Soulignant que le renforcement par les pays en développement de leurs capacités scientifiques et techniques endogènes est une des préoccupations principales du système des Nations Unies,

2/ A/CN.11/89.

Rappelant aussi les résolutions 4 (VIII) du 6 juin 1986 3/ et 1 (IX) du 7 août 1987 4/ dans lesquelles le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement a recommandé que le Centre pour la science et la technique au service du développement du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies réalise des études visant à aider les Etats Membres intéressés à identifier des activités prioritaires dans le domaine de la science et de la technique au service du développement qui soient conformes à leurs objectifs et plans nationaux de développement et de nature à contribuer au renforcement de leurs capacités endogènes,

Prenant note avec satisfaction des travaux du Centre pour la science et la technique au service du développement, qui a entrepris des études pilotes sur le renforcement des capacités endogènes de certains pays, et se félicitant de la coopération étroite entre le Centre pour la science et la technique au service du développement et le Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement pour la réalisation de ces études et la planification de nouvelles études à l'avenir,

Rappelant en outre les parties de la résolution 1 (IX) du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement relatives aux problèmes et besoins particuliers des pays les moins avancés dans le domaine de la science et de la technique, et soulignant à cet égard la nécessité de renforcer le niveau des engagements et de l'appui consacrés aux besoins particuliers des pays les moins avancés dans ce domaine,

Soulignant qu'il importe de continuer à intégrer les femmes au processus du développement, notamment dans les pays en développement, et, à ce propos, rappelant la résolution 2, adoptée le 31 août 1979 par la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement 5/ et les passages pertinents des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme 6/ dans le domaine de la science et de la technique,

1. Invite les organismes des Nations Unies à consacrer une attention accrue au renforcement des capacités nationales dans le domaine de la science et de la technique, en respectant les objectifs, priorités et plans de développement des pays en développement et à faire en sorte que ces pays puissent prendre des mesures effectives pour créer des institutions mieux conçues et plus viables, mettre en valeur leurs ressources humaines, mettre au point des techniques et les adapter;

3/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément No 37 (A/41/37), chap. II, sect. A.

4/ Ibid., quarante-deuxième session, Supplément No 37 (A/42/37), chap. II, sect. A.

5/ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, op. cit., chap. VI, sect. A.

6/ Rapport de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, Nairobi, 15-26 juillet 1985 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.85.IV.10 et rectificatif), chap. I, sect. A.

2. Souligne que la coopération internationale visant à favoriser le renforcement des capacités endogènes des pays en développement, en respectant les décisions que ces pays prennent en toute autonomie dans le domaine scientifique et technique, doit aussi s'attacher aux priorités des pays demandeurs, de manière à appuyer les efforts de croissance économique et de développement des pays en développement;

3. Souligne que, dans le cadre de la coopération internationale visant à favoriser le renforcement des capacités endogènes, il faut consacrer une attention particulière à la gestion des techniques, de manière à répondre aux mutations technologiques et à promouvoir les innovations technologiques;

4. Invite les organismes des Nations Unies à appuyer sans relâche le processus de renforcement des capacités scientifiques et techniques endogènes des pays en développement, y compris leur capacité d'évaluation des techniques;

5. Prie instamment le Centre pour la science et la technique au service du développement et le Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, en coopération avec d'autres organismes du système des Nations Unies, de continuer à exécuter d'autres études pilotes;

6. Prie aussi instamment le Programme des Nations Unies pour le développement et les autres organes intéressés du système des Nations Unies ainsi que les principaux pays donateurs d'apporter leur soutien à la réalisation de ces études;

7. Invite le Comité consultatif de la science et de la technique au service du développement à faire bénéficier ces travaux de ses conseils compétents et de son appui;

8. Prie le Secrétaire général de présenter au Comité intergouvernemental à sa onzième session un rapport d'activité intérimaire sur l'application de la présente résolution.

C

Coordination et harmonisation des activités dans
le domaine de la science et de la technique

L'Assemblée générale,

Rappelant les parties pertinentes du Programme d'action de Vienne sur la science et la technique au service du développement relatives à l'exécution coordonnée du Programme par les organismes des Nations Unies et la formulation de principes directeurs pour l'harmonisation des politiques des organes, organisations et organismes des Nations Unies en ce qui concerne les activités scientifiques et techniques,

Rappelant aussi la résolution 4 (IX) du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement 4/, en date du 7 août 1987, qui fournissait le cadre pour la formulation de principes directeurs pour l'harmonisation des activités des organismes des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique au service du développement,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les activités du Centre pour la science et la technique au service du développement 7/, dans lequel étaient notamment analysés et présentés des renseignements sur l'harmonisation des activités scientifiques et techniques au sein du système des Nations Unies,

Réaffirmant le rôle directeur des coordonnateurs résidents du système des Nations Unies, qui ont été chargés d'harmoniser les efforts des différents organismes du système, conformément aux priorités fixées par chaque gouvernement,

Prenant acte des principes directeurs proposés au paragraphe 66 du rapport du Secrétaire général 7/,

1. Demande aux organes directeurs des organismes des Nations Unies, notamment le Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, de renforcer la coordination et l'harmonisation à l'échelle des pays, notamment des missions interorganisations, à la demande des pays en développement intéressés, par l'intermédiaire des bureaux des coordonnateurs résidents, afin qu'il soit tenu compte de façon cohérente et efficace des priorités fixées par chaque pays en développement dans le domaine de la science et de la technique;

2. Prie le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale de faire en sorte que les programmes et activités que les organismes des Nations Unies ont été chargés d'exécuter dans les domaines de la science et de la technique au service du développement soient suivis de près afin d'assurer la bonne exécution du Programme d'action de Vienne, et de faire régulièrement rapport à ce sujet au Comité intergouvernemental.

D

Financement de la science et de la technique
au service du développement

L'Assemblée générale,

Rappelant les parties pertinentes du Programme d'action de Vienne sur la science et la technique au service du développement,

Préoccupée par l'insuffisance persistante des ressources consacrées à la promotion des activités scientifiques et techniques au service du développement,

Rappelant sa résolution 41/183 du 8 décembre 1989 relative au Système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement,

Rappelant aussi la résolution 5 (IX) du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement, en date du 7 août 1987 4/,

Rappelant en outre la Décision 89/52 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, en date du 30 juin 1989 8/,

1. Réaffirme la nécessité de disposer, sur une base permanente et sûre, de ressources suffisantes pour promouvoir la science et la technique au service du développement, conformément aux priorités des pays en développement;

2. Prie le Secrétaire général d'étudier la possibilité de faire en sorte que les ressources soient mobilisées de façon plus efficace par le système des Nations Unies pour le développement, les institutions financières multilatérales, les banques régionales de développement et les institutions bilatérales de financement en vue de renforcer les capacités endogènes des pays en développement dans le domaine de la science et de la technique;

3. Souligne l'importance des activités du Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement en tant qu'entité distincte dont les effectifs et les modalités de fonctionnement doivent demeurer inchangés;

4. Prie le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement de continuer à formuler les principes directeurs et fixer les priorités devant régir les activités du Fonds dans le cadre du Programme d'action de Vienne;

5. Demande à l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement de continuer à assurer une coopération étroite et interactive entre le Fonds et le Centre pour la science et la technique au service du développement, tant au niveau des programmes qu'au niveau des questions de fond, en particulier au titre de l'application des décisions qui seront prises comme suite à l'examen en fin de décennie de l'exécution du Programme d'action de Vienne;

6. Recommande que le Fonds, à la demande des pays en développement intéressés, appuie à titre prioritaire :

a) Les projets pilotes axés sur le renforcement des capacités endogènes des pays en développement;

b) Les activités directement liées au suivi de thèmes de fond tels que les domaines scientifiques et techniques nouveaux et naissants examinés par le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement;

c) Les projets et programmes tendant à encourager la coopération entre pays en développement;

7. Souligne le rôle important que joue le Fonds au sein du Programme des Nations Unies pour le développement en tant que pivot pour le renforcement des capacités endogènes des pays en développement et centre de liaison avec la communauté scientifique et technique internationale;

8/ Documents officiels du Conseil économique et social, 1989, Supplément No 13 (E/1989/32), annexe I.

8. Prend acte de la décision prise par le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement d'inscrire à l'ordre du jour de sa onzième session un point intitulé "Financement de la science et de la technique au service du développement" et de prier le Secrétaire général de lui présenter un rapport complet sur la question 9/.

E

Evaluation des techniques

L'Assemblée générale,

Rappelant la décision 7 (V) du 20 juin 1983 10/ et la résolution 4 (VIII) du 6 juin 1986 3/ dans lesquelles le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement a décidé de mettre en place le Système de prévision technologique avancée et demandé de faire le point du projet,

Prenant acte avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur l'évaluation, par le Groupe international d'experts du Système de prévision technologique avancée 11/,

Reconnaissant qu'en raison de la complexité des domaines scientifiques et techniques nouveaux et naissants ainsi que des incidences qu'ils ont à l'échelle mondiale, il faut procéder à une évaluation minutieuse de la technologie afin de pouvoir tirer pleinement parti de ces techniques naissantes et éviter des répercussions négatives pour les pays en développement,

1. Décide que dans le cadre de l'examen des thèmes de fond, le Comité intergouvernemental de la science et de la technique devra retenir des questions particulièrement importantes sur le plan scientifique et technique, afin de pouvoir procéder à l'évaluation des techniques et à des analyses de politique générale connexes de nature à faciliter les délibérations de l'Assemblée générale sur la question;

2. Décide :

a) De maintenir et d'améliorer encore le Système de prévision technologique avancée, qui constitue un moyen important et efficace d'appliquer l'évaluation des techniques au renforcement des capacités endogènes des pays en développement;

b) De continuer à publier l'ATAS Bulletin à l'aide des ressources existantes, en mettant l'accent sur les risques et les avantages des technologies nouvelles et naissantes pour le développement, en particulier celui des pays en développement, et sur les diverses pratiques en matière d'évaluation des techniques suivies par les Etats Membres et les organisations internationales;

9/ Voir plus loin la décision 2 (X), par. 5.

10/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, Supplément No 37 (A/38/37), annexe, sect. B.

11/ A/CN.11/90.

c) De charger le Centre pour la science et la technique au service du développement, par l'intermédiaire du Système de prévision technologique avancée et en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, d'assurer la liaison en matière d'évaluation des techniques dans le système des Nations Unies et, si possible, de coordonner les relations avec les gouvernements et les organisations non gouvernementales en ce qui concerne les activités d'évaluation des techniques menées dans les Etats Membres;

3. Prend acte de la décision prise par le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement de retenir le thème de fond ci-après pour sa onzième session "Moyens d'appuyer la participation des pays en développement à la coopération internationale aux fins de la recherche-développement de techniques écologiquement rationnelles et du transfert rapide et efficace de ces techniques à ces pays 12/";

4. Prie le Centre pour la science et la technique au service du développement d'étudier les moyens d'aider les pays en développement à renforcer leur capacité d'évaluer les technologies nouvelles, lui recommande de consacrer une étude aux nouveaux matériaux et à la transformation des matières premières, en mettant à profit les résultats de son programme relatif à la technologie des matériaux, et prie le Secrétaire général de faire rapport à ce sujet au Comité intergouvernemental à sa onzième session.

102e séance
1er septembre 1989

2(X) Activités du Centre pour la science et la technique au service du développement, y compris celles du Centre pour la science et la technique au service du développement, du Comité consultatif de la science et de la technique au service du développement et du Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement

Le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement,

Réaffirmant qu'il faut renforcer le rôle du Centre pour la science et la technique au service du développement,

Ayant à l'esprit la recommandation qu'il a adressée à l'Assemblée générale au sujet de l'examen en fin de décennie de l'exécution du Programme d'action de Vienne sur la science et la technique au service du développement et de sa revitalisation 13/,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les activités du Centre pour la science et la technique au service du développement et du Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement 14/,

12/ Voir la section V.E ci-après.

13/ Voir résolution 1 (X), sect. A ci-dessus.

14/ A/CN.11/88.

Accueillant avec satisfaction le rapport du Comité consultatif de la science et de la technique au service du développement sur sa huitième session 15/,

Prenant note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur l'évaluation, par le groupe international d'experts, du Système de prévision technologique avancée 16/,

Se félicitant de la déclaration intitulée "Science, technique et développement : l'innovation sociale, un impératif" 17/, publiée par les membres actuels et les anciens membres du Comité consultatif de la science et de la technique au service du développement à l'occasion du dixième anniversaire du Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement,

Rappelant sa résolution 2 (IX) du 7 août 1987 18/,

Ayant examiné le projet de programme de travail relatif à la science et la technique du plan à moyen terme de l'Organisation des Nations Unies pour la période 1992-1997 19/,

1. Invite le Comité consultatif de la science et de la technique au service du développement à tenir autant que possible des sessions dans les pays en développement, notamment pour donner l'occasion aux milieux scientifiques et techniques de ces pays de procéder à des échanges de vues avec les membres du Comité consultatif;

2. Encourage le Comité consultatif à apporter une contribution de fond aux travaux du Comité spécial plénier chargé d'élaborer la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement;

3. Décide de retenir le thème de fond ci-après pour sa onzième session : "Moyens d'assurer la participation des pays en développement à la coopération internationale dans le domaine des travaux de recherche consacrés aux techniques écologiquement rationnelles et de la mise au point de ces techniques, ainsi que le transfert rapide et efficace de ces techniques à ces pays" 12/, et prie le Centre pour la science et la technique au service du développement d'établir un rapport analytique détaillé, après avoir consulté à cette fin les organismes pertinents des Nations Unies;

4. Décide également que le Centre pour la science et la technique au service du développement devrait, en coopération avec les organes et organismes intéressés des Nations Unies, notamment le Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement :

15/ A/CN.11/91 et Add.1/Rev.1.

16/ A/CN.11/90.

17/ A/CN.11/91/Add.1/Rev.1, annexe.

18/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Supplément No 37 (A/42/37), chap. II, sect. A.

19/ A/CN.11/1989/CRP.2.

- a) Poursuivre les études pilotes sur le renforcement des capacités endogènes;
- b) Le cas échéant, aborder la question du renforcement des capacités endogènes dans le domaine de la science et de la technique dans une optique sous-régionale;
- c) Etudier les possibilités de coordonner les efforts des institutions spécialisées et des pays donateurs en vue d'améliorer les infrastructures scientifiques et techniques des universités et autres établissements d'enseignement supérieur des pays en développement, notamment ceux d'Afrique, en tant que contribution indispensable au renforcement des capacités endogènes de la région;

5. Décide en outre d'inscrire à l'ordre du jour de sa onzième session un point intitulé "Financement de la science et de la technique au service du développement" et de prier le Secrétaire général de lui présenter un rapport détaillé sur la question 9/;

6. Décide en outre d'inscrire à l'ordre du jour de sa onzième session un point intitulé "Evaluation de l'incidence des activités des organismes des Nations Unies en faveur du renforcement des capacités endogènes des pays en développement dans le domaine de la science et de la technique" 12/ et prie le Centre pour la science et la technique au service du développement d'établir, en consultation avec les Etats Membres, un rapport analytique sur la contribution du système des Nations Unies au renforcement des capacités endogènes, en tenant compte de ses projets pilotes en cours et prévus sur le renforcement des capacités endogènes, des missions interorganisations et de ses autres activités;

7. Prie le Centre pour la science et la technique au service du développement, en coopération avec les autres organes, organisations et organismes pertinents des Nations Unies et les organisations pertinentes des pays en développement, de lui soumettre à sa onzième session un rapport, auquel aura également contribué le Comité consultatif de la science et de la technique au service du développement, sur les méthodes scientifiques existantes de planification et de conduite de la politique scientifique et technique propres à faciliter le développement scientifique et technique des pays en développement;

8. Prie également le Centre d'intensifier ses efforts tendant à promouvoir la science et la technique au service du développement des pays les moins avancés, notamment dans le cadre du renforcement des capacités endogènes de ces pays, et de présenter au Comité préparatoire à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, par l'intermédiaire du Comité préparatoire, des propositions concrètes qui puissent éventuellement être incorporées à un nouveau programme substantiel d'action en faveur de ces pays;

9. Prie en outre le Secrétaire général d'aider les pays en développement dans les efforts qu'ils entreprennent pour associer pleinement les femmes, en tant que participantes et en tant que bénéficiaires, aux activités menées dans le domaine de la science et de la technique, notamment aux activités d'évaluation des techniques, aux projets pilotes recommandés et aux concertations proposées à l'échelon national, et prie en outre le Secrétaire général d'inclure dans le rapport sur les activités du Centre qu'il lui présentera à sa onzième session, un chapitre sur les progrès accomplis dans la voie d'une plus grande participation des femmes dans les divers domaines retenus;

10. Approuve le projet de programme relatif à la science et la technique du plan à moyen terme de l'Organisation des Nations Unies pour la période 1992-1997 à la lumière de son examen en fin de décennie du Programme d'action de Vienne sur la science et la technique au service du développement.

102e séance
1er septembre 1989

B. Décision

1(X) Fréquence des sessions futures du Comité

Le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement, comme suite à la décision prise à sa neuvième session d'examiner la question de la fréquence de ses sessions, décide de continuer, pour l'instant, à tenir ses sessions tous les deux ans.

III. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture et durée de la session

4. La dixième session du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 21 août au 1er septembre 1989.

5. Le Comité a tenu 12 séances (91e à 102e), ainsi qu'un certain nombre de séances officieuses.

B. Composition du Comité et participation à ses travaux

6. Conformément aux dispositions de la résolution 34/218 de l'Assemblée générale, tous les Etats peuvent participer aux travaux du Comité en qualité de membres à part entière. Des représentants des Etats ci-après ont participé à la dixième session du Comité :

Afghanistan	Indonésie
Algérie	Iran (République islamique d')
Allemagne, République fédérale d',	Iraq
Antigua-et-Barbuda	Irlande
Arabie saoudite	Israël
Argentine	Italie
Autriche	Jamaïque
Bangladesh	Japon
Barbade	Jordanie
Belgique	Kenya
Bolivie	Lesotho
Brésil	Liban
Bulgarie	Malaisie
Canada	Mauritanie
Cap-Vert	Mexique
Chine	Mongolie
Colombie	Mozambique
Costa Rica	Norvège
Cuba	Nigéria
Danemark	Ouganda
Etats-Unis d'Amérique	Pakistan
Egypte	Pays-Bas
Equateur	Pérou
Finlande	Philippines
France	Pologne
Ghana	République de Corée
Grèce	République démocratique allemande
Guatemala	République démocratique populaire lao
Guyana	République socialiste soviétique de Biélorussie
Haïti	
Hongrie	
Inde	

République socialiste soviétique d'Ukraine	Trinité-et-Tobago
Roumanie	Tunisie
Sainte-Lucie	Turquie
Saint-Siège	Union des Républiques socialistes soviétiques
Sénégal	Uruguay
Sri Lanka	Vanuatu
Suède	Venezuela
Suisse	Viet Nam
Suriname	Yougoslavie
Thaïlande	

7. Les institutions et organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés :

Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité,
Division de l'espace extra-atmosphérique
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
Programme des Nations Unies pour l'environnement
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
Université des Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
Centre des Nations Unies pour les établissements humains
Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du
développement
Fonds des Nations Unies pour la population

8. Les institutions spécialisées ci-après étaient représentées :

Organisation internationale du Travail
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Organisation mondiale de la santé
Banque mondiale
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

9. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées :

Comité consultatif juridique afro-asiatique
Commission des communautés européennes auprès des Nations Unies
Système économique latino-américain
Banque interaméricaine de développement
Organisation des Etats américains
Comité intergouvernemental pour les migrations

10. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées :

Carnegie Corporation of New York
Consejo Europeo de Investigaciones Sociales Sobre America Latina (CEISAL)
Chambre de commerce internationale
Conseil international des femmes
Association latino-américaine pour la politique scientifique et technologique

C. Election du Bureau

11. A sa 91e séance, le 21 août 1989, le Comité a élu par acclamation son bureau pour sa dixième session :

Président : Celso LAFER (Brésil)

Vice-Présidents : Oleg N. PASHKEVICH (République socialiste soviétique
de Biélorussie)
Torsten WESTLUND (Suède)
ZHU Lilan (Chine)

Rapporteur : James M. MUGUME (Ouganda)

D. Documentation

12. Le Comité était saisi des documents ci-après :

a) Ordre du jour provisoire (A/CN.11/87);

b) Rapport du Secrétaire général sur les activités du Centre pour la science et la technique au service du développement et du Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement (A/CN.11/88);

c) Rapport du Secrétaire général sur l'examen de fin de décennie portant sur l'application du Programme d'action de Vienne (A/CN.11/89);

d) Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation du Système de prévision technologique avancée (A/CN.11/90);

e) Rapport du Comité consultatif de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa huitième session (A/CN.11/91 et Add.1 et Rev.1);

f) Note du Secrétaire général sur la nomination des membres du Comité consultatif de la science et de la technique au service du développement (A/CN.11/92);

g) Document de séance intitulé "La situation de la science et de la technique au service du développement : les choix pour l'avenir" (A/CN.11/1989/CRP.1);

h) Note du Secrétariat sur le projet de programme sur la science et la technique au service du développement s'inscrivant dans le cadre du plan à moyen terme pour la période 1992-1997 (A/CN.11/1989/CRP.2);

i) Note du Secrétaire général sur le registre de centres nationaux pour la science et la technique au service du développement (A/CN.11/1989/CRP.3).

E. Adoption de l'ordre du jour

13. A sa 91e séance, le Comité a adopté l'ordre du jour suivant pour sa session (A/CN.11/87) :

1. Election du Bureau.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Activités du système des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique au service du développement, notamment celles du Centre pour la science et la technique au service du développement, du Comité consultatif de la science et de la technique au service du développement et du Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement.
4. Thème de fond : examen de fin de décennie portant sur l'application du Programme d'action de Vienne.
5. Questions de programme :
 - a) Exécution du programme pour l'exercice biennal 1986-1987;
 - b) Plan à moyen terme pour la période 1992-1997;
 - c) Examen des documents et publications périodiques.
6. Autres questions :
 - a) Nomination de membres du Comité consultatif de la science et de la technique au service du développement;
 - b) Fréquence des futures sessions du Comité.
7. Election du président et présentation des candidatures des autres membres du bureau pour la onzième session du Comité.
8. Ordre du jour provisoire et organisation des travaux de la onzième session du Comité.
9. Adoption du rapport du Comité.

F. Adoption du rapport

14. A sa 102e séance, le 1er septembre, le Comité a adopté son projet de rapport (A/CN.11/L.131 et Add.1 à 4) et a autorisé le Rapporteur à l'arrêter définitivement en consultation avec les autres membres du Bureau.

IV. TRAVAUX DU COMITE A SA DIXIEME SESSION

A. Déclarations liminaires et générales

15. Le Président de la dixième session du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement a déclaré que l'examen en fin de décennie de l'exécution du Programme d'action de Vienne avait donné au Comité l'occasion de réfléchir sur l'importance de la science et de la technique pour le développement et d'évaluer les effets positifs et négatifs que les progrès scientifiques et techniques exercent sur le monde. Malgré les résultats scientifiques et techniques spectaculaires obtenus durant la décennie en cours, le niveau de vie restait bas dans de vastes régions du monde, ce qui compromettait gravement le potentiel de développement de ces régions. Le seul moyen d'inverser cette situation était de concrétiser pleinement les objectifs du Programme d'action de Vienne. La session en cours offrait au Comité l'occasion de définir les moyens d'atteindre ces objectifs et de renforcer le rôle de l'ONU dans la promotion du développement scientifique et technique.

16. Le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale a noté que c'était le dixième anniversaire du Programme d'action de Vienne. Il a déclaré qu'en dépit de certains progrès, les objectifs du Programme aux niveaux national et international n'avaient toujours pas été atteints. Le Comité devrait mettre en évidence les actions qui s'étaient traduites par des résultats positifs et définir des moyens nouveaux d'atteindre les objectifs du Programme d'action, notamment en ce qui concernait le renforcement des capacités scientifiques et techniques internes des pays en développement. Il fallait aussi prendre des mesures pour réorienter les activités scientifiques et techniques afin de répondre aux besoins fondamentaux, renforcer les petites et moyennes entreprises, lutter contre la détérioration de l'environnement et mettre en oeuvre un développement durable.

17. Le Directeur général s'est référé au rôle de l'Assemblée générale dans l'étude des questions scientifiques et techniques relatives au progrès social, économique et politique. Il a déclaré que les sciences et les techniques devaient recevoir l'attention qu'elles méritaient lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale et dans l'élaboration d'une stratégie internationale de développement pour les années 90.

18. Le Président de l'Equipe spéciale du CAC sur la science et la technique au service du développement a fait le bilan des activités entreprises par l'Equipe au cours des dix dernières années. Durant ses premières années, l'Equipe avait contribué à la formulation d'un plan opérationnel pour l'exécution du Programme d'action de Vienne et à l'étude de l'efficacité fondamentale du système des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique au service du développement. Récemment, elle avait lancé un grand projet destiné à concrétiser l'orientation fondamentale du Programme grâce à la création de capacités endogènes. Elle avait décidé de lancer des projets pilotes sur ce thème dans quelques pays en développement. Elle avait aussi pris une importante initiative dans la coordination au niveau des pays et créé la première mission interorganisations chargée d'évaluer l'incidence des activités de l'ensemble du système des Nations Unies en Thaïlande. Des projets analogues étaient en cours de lancement en Jordanie et au Népal. Le CAC avait adopté depuis peu une décision destinée à améliorer la cohésion du système des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique au service du développement, avec l'espoir que la coordination de l'assistance en matière scientifique et technique à l'intérieur du système en serait améliorée.

19. Le Directeur du Secrétariat spécial à la science et à la technologie du Brésil a déclaré que les sociétés qui n'étaient pas dotées d'un système scientifique et technique suffisant risquaient de prendre un retard irréversible. L'existence de capacités endogènes, définies comme désignant l'aptitude à exercer un jugement indépendant et éclairé sur la production, l'acquisition et la mise en place de techniques au service du développement économique et social, était la première étape sur la voie de la maturation scientifique et technique. Il fallait aussi disposer de mécanismes de financement, assurer une interaction suffisante entre l'université et l'industrie ainsi qu'entre l'université et les établissements de recherche, et créer des centres de recherche-développement. Le gouvernement devait mettre en place une politique scientifique et technique au niveau national fondée sur les objectifs souhaités en matière économique, sociale et culturelle.

20. Le Ministre d'Etat vénézuélien à la science et à la technologie a déclaré que, si les objectifs du Programme d'action de Vienne restaient en grande partie irréalisés, la communauté internationale avait accompli des progrès scientifiques importants dans des domaines essentiels pour le développement. L'inexécution du Programme était imputable surtout à l'évolution défavorable de l'économie mondiale au cours des années 80, au manque de volonté politique réelle de soutenir le secteur scientifique et technique dans les pays en développement et au fait que les pays en développement n'avaient pas réellement compris l'importance de la science et de la technique comme moteurs de la croissance économique et sociale.

21. Le Ministre a proposé que l'orientation des travaux futurs du Comité intergouvernemental soit déterminée par la nécessité a) de stimuler les politiques nationales favorables à la décentralisation géographique de la gestion en matière scientifique et technique et à la participation du secteur de la production; b) de développer la coopération régionale et les actions concertées destinées à résoudre les problèmes communs; c) de favoriser la coopération internationale en vue de renforcer les infrastructures scientifiques et techniques et de mettre en valeur les ressources humaines au plus haut niveau; et d) d'harmoniser les actions internationales en matière scientifique et technique avec celles entreprises dans les domaines de l'industrie et du commerce international.

22. Le Recteur de l'Université des Nations Unies a déclaré que l'Université favorisait depuis sa création le développement des capacités endogènes. Il était évident que le Programme d'action de Vienne avait renforcé la sensibilisation sur cette importante démarche. Depuis sa création, l'Université des Nations Unies encourageait la notion de développement des capacités endogènes et sa concrétisation dans le domaine de la science et de la technique au service du développement, ce qui se manifestait dans ses programmes de recherche, de formation et de diffusion de connaissances, ainsi que dans la création de ses programmes et centres de recherche et de formation. L'Université des Nations Unies et le Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement avaient étroitement coopéré au fil des ans dans l'exécution du Programme d'action de Vienne et procédaient actuellement aux préparatifs de création d'un registre de la recherche dans le système des Nations Unies.

B. Activités du système des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique au service du développement, notamment celles du Centre pour la science et la technique au service du développement, du Comité consultatif de la science et de la technique au service du développement et du Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement

(Point 3 de l'ordre du jour)

23. Le Directeur exécutif du Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement a présenté le point de l'ordre du jour et les documents établis par le Secrétaire général à ce sujet. Il a fait observer que, pour la première fois, comme suite à la demande du Comité, plusieurs organes intergouvernementaux du système des Nations Unies avaient examiné le rapport du Secrétaire général sur les principes directeurs pour l'harmonisation des activités des organismes des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique au service du développement (A/CN.11/84). Le Secrétaire général présentait une série de principes directeurs susceptibles de servir de points de référence au système des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique. Au cours des trois dernières années, le Centre et l'Equipe spéciale du CAC avaient établi une nouvelle méthode de coordination des activités dans le domaine de la science et de la technique et leur avaient imparti une nouvelle dynamique et donné une focalisation plus nette.

24. Pour ce qui est de la coopération entre le Centre et le Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, le rapport du Secrétaire général sur les activités du Centre (A/CN.11/88) comprenait une section concernant cet aspect, qui avait été rédigée conjointement par le Centre et le Fonds. La résolution 5 (IX) sur les principes directeurs et les activités du Fonds, adoptée par le Comité intergouvernemental à sa neuvième session, donnait pour la première fois des principes directeurs clairs pour l'utilisation des ressources du Fonds, qui doivent être réexaminés à la présente session. L'utilisation de ces ressources devrait dorénavant être plus étroitement liée aux décisions du Comité intergouvernemental et aux activités du Centre, lesquelles devaient être plus pleinement intégrées à celles du Fonds. Le moment était également venu d'explorer d'autres modalités, comme une conjugaison des ressources incluant éventuellement tous les donateurs, tant bilatéraux que multilatéraux, qui souhaitent appuyer la science et la technique dans les pays en développement.

25. Le Directeur exécutif a passé en revue les activités entreprises par le Centre au cours des deux dernières années et a mentionné en particulier les dialogues à l'échelon national sur la capacité endogène actuellement engagés au Népal, en Jordanie, en République-Unie de Tanzanie et en Thaïlande; un séminaire sur le développement des capacités et sur les petites et moyennes entreprises organisé en Chine; un séminaire prévu sur la sécheresse et la désertification; le Système de prévision technologique avancée (ATAS); le climat et le développement; les informations scientifiques et techniques; la fourniture de documents sur la science et la technique en portugais à l'intention des pays lusophones; et un répertoire des sources nationales et régionales d'information. Le Centre avait aussi déployé des efforts considérables pour communiquer de façon plus efficace et plus efficiente avec les Etats Membres, et le bulletin trimestriel Update avait été considérablement amélioré.

26. Le Président du Comité consultatif de la science et de la technique au service du développement a présenté le rapport sur la huitième session. Il a déclaré que la série d'événements imprévus survenus au cours des années 80 avait fait apparaître la nécessité de développer les capacités d'adaptation dans le domaine de la science et de la technique au service du développement. Le Programme d'action de Vienne avait résisté à l'épreuve du temps de façon remarquable étant donné la difficile conjoncture économique et sociale. Les trois principes fondamentaux du Programme d'action étaient toujours pertinents, mais l'application du Programme avait donné des résultats inégaux. L'expérience en Europe au cours des 10 dernières années avait montré que, avec la volonté et l'engagement politique voulus, les résultats pouvaient être remarquables. Au cours des années, le caractère et la teneur des travaux du Comité consultatif avaient considérablement évolué. A l'avenir, on se concentrerait également sur la façon de canaliser efficacement la collaboration internationale ou les stratégies nationales pour la coopération internationale.

27. Le Président du Comité consultatif a également annoncé la publication, par les membres actuels et anciens membres du Comité consultatif, d'une déclaration à l'occasion du dixième anniversaire de l'adoption du Programme d'action de Vienne. Cette déclaration mettait en lumière les paradoxes fondamentaux qui existaient de nos jours et demandait des innovations sociales et institutionnelles qui fussent à la hauteur des capacités scientifiques et techniques accrues du monde contemporain. Au lieu d'imposer des solutions ou des visions, il fallait faire preuve de tolérance envers les diversités culturelles et religieuses, assurer le respect des droits de la personne humaine, encourager activement la liberté et la créativité individuelles, et se sensibiliser aux effets de l'égalité des connaissances et du pouvoir - autant d'éléments essentiels, du point de vue du Comité consultatif, si l'on voulait que la science et la technique aillent de pair avec la protection et le progrès de l'humanité.

28. Le représentant de la Malaisie, intervenant au nom des Etats membres du Groupe des 77, a déclaré que les pays en développement appuyaient pleinement les activités du Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, du Comité consultatif de la science et de la technique au service du développement et du Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, qui avaient effectivement apporté d'importantes contributions au progrès des pays en développement. Ils reconnaissaient aussi le rôle crucial que le système des Nations Unies dans son ensemble pouvait jouer dans ce domaine. Afin d'en maximiser le potentiel, il fallait insister sur l'harmonisation et la coordination des efforts concernant la science et la technique. Le Groupe des 77 souhaite qu'il soit fait en sorte que cette activité positive se poursuive. Les pays en développement éprouvent toutefois de sérieuses inquiétudes quant à l'avenir du Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement. Le Fonds a fourni des contributions importantes en aidant de nombreux pays à améliorer leurs systèmes d'information et leurs activités d'innovation technologiques. De plus, de nombreux pays en développement ont fait chaque année des promesses de contributions au Fonds, au mieux de leurs moyens. Malheureusement, la plupart des pays industrialisés ont réagi de façon fort décevante.

29. Il est ressorti de l'intervention des représentants de plusieurs pays sur les activités du système des Nations Unies les autres éléments ci-après. Les principes directeurs pour l'harmonisation des activités des organismes des Nations Unies proposés dans le rapport du Secrétaire général (voir A/CN.11/88) ont été appuyés. Il ne fallait pas laisser une préoccupation excessive concernant le double emploi

ou le chevauchement des responsabilités professionnelles entraver le rôle des Nations Unies dans la promotion de la science et de la technique au service du développement. Les organismes du système devraient accroître leur appui au processus de développement des capacités scientifiques et techniques endogènes des pays en développement y compris la capacité d'évaluation technologique. Bien qu'il y ait plusieurs organes des Nations Unies traitant de différents aspects de la science et de la technique dans le monde en développement, le système des Nations Unies n'était pas encore parvenu à coordonner pleinement ses activités au niveau national. Il était indispensable d'avoir une coordination plus efficace et plus efficiente au niveau local. Le Fonds monétaire international (FMI) et d'autres organismes multilatéraux de financement, bien que profondément engagés dans leur tâche de gestion fiscale et financière, devraient également reconnaître la nécessité d'établir dans les pays en développement les capacités scientifiques et techniques qui aideraient à résoudre des questions de survie comme la santé et l'alimentation. La participation de l'Equipe spéciale du CAC sur la science et la technique au service du développement aux études pilotes sur la création de capacités endogènes et aux études d'impact au niveau des pays a également été considérée comme une contribution utile au processus d'harmonisation et de coordination des activités de science et de technique au sein du système des Nations Unies. Il y avait néanmoins encore à faire pour améliorer la coopération entre les organismes du système de façon à optimiser leurs ressources combinées au profit des pays en développement. Le principe fondamental du Programme d'action de Vienne étant que la responsabilité essentielle du développement incombait aux pays en développement eux-mêmes, le système des Nations Unies devrait jouer un rôle essentiellement consultatif. La proposition tendant à ce que chacune des organisations et institutions du système des Nations Unies ait un ou plusieurs grands programmes dans le domaine de la science et de la technique a été appuée.

30. Les représentants de plusieurs pays ont exprimé leur soutien au Centre pour la science et la technique au service du développement et ont souscrit à la nouvelle politique consistant à mettre l'accent sur le développement des capacités endogènes des pays en développement et l'harmonisation et la coordination des activités des organismes des Nations Unies au niveau des pays. Les études pilotes sur le développement des capacités endogènes s'étaient révélées précieuses pour les pays dans lesquels elles avaient été effectuées et devraient être menées dans d'autres pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés et les pays africains. Le Centre devrait également poursuivre et intensifier ses travaux sur la question de la participation des femmes à la science et la technique. Il devrait conserver son autonomie organisationnelle au sein du Secrétariat de l'ONU sous la supervision directe du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale.

31. Dans ses activités, le Centre ne devrait pas perdre de vue la nécessité de veiller à ce que les innovations scientifiques et techniques puissent être utilisées et adaptées aux exigences de développement des pays en développement. Les techniques de pointe étaient certes souhaitables pour les pays en développement, mais elles ne devaient pas être promues au détriment des techniques traditionnelles.

32. Etant donné la modestie des ressources financières et humaines dont disposait le Centre et la nécessité d'une transparence, d'une sélectivité et d'une focalisation plus poussées, celui-ci devrait essentiellement axer son assistance en matière de développement des capacités endogènes sur la définition des grandes orientations politiques. Il pourrait également envisager d'élargir cette assistance au niveau sous-régional. Par ailleurs, celle-ci pourrait également être

orientée vers des domaines tels que l'agro-industrie, la transformation des produits alimentaires et l'exploitation minière. Le Centre pourrait étudier avec les organismes des Nations Unies et les autres donateurs la possibilité de joindre leurs efforts pour redynamiser les universités en crise dans de nombreuses régions d'Afrique. Il devrait également étudier le rôle des banques de développement, ainsi que la possibilité de faciliter le transfert de technologie.

33. Depuis la dernière session du Comité, le Centre avait principalement axé ses activités sur l'élément central du Programme d'action de Vienne, à savoir le développement des capacités endogènes dans les pays en développement. Les projets pilotes exécutés par le Centre dans ce domaine méritaient l'appui sans réserve des Etats Membres; un représentant a déclaré que son pays avait versé une contribution financière au titre d'un projet en Thaïlande. Le représentant d'un autre pays a déclaré que son gouvernement était disposé à appuyer cet effort en versant une importante contribution à un fonds d'affectation spéciale, qui devrait permettre d'engager un dialogue dans plusieurs pays. Si l'orientation des activités futures du Centre proposée par le Secrétaire général dans son rapport méritait d'être appuyée, il fallait cependant insister davantage sur le développement des capacités endogènes et l'harmonisation des activités des organismes des Nations Unies. La coordination et l'harmonisation totales des activités de l'ensemble des organismes seraient essentielles si l'on voulait que le Centre mène à bien la mission qui lui avait été confiée dans le cadre du Programme d'action de Vienne. Aussi fallait-il renforcer davantage le rôle de l'équipe spéciale du CAC sur la science et la technique au service du développement.

34. La nouvelle méthode employée par le Centre, qui consistait à coordonner les apports des organismes des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique au niveau du pays, méritait également un appui sans réserve. Elle ne devait cependant pas être appliquée au détriment de l'harmonisation et de la coordination d'ensemble des activités des Nations Unies dans ce domaine. Le Centre devrait centraliser la coordination et l'harmonisation des activités des Nations Unies en général. Il devrait établir un rapport d'ensemble sur les activités des organismes du système dans ce domaine en prévision des réunions futures du Comité intergouvernemental, dans lequel il pourrait, le cas échéant, formuler des propositions de changements organisationnels.

35. Le représentant d'un pays en développement a déclaré que les activités du Centre couvraient un domaine trop vaste, qu'il devrait réduire son champ d'intervention et entreprendre des travaux plus approfondis sur un nombre plus restreint de problèmes spécifiques, intersectoriels et interdisciplinaires. La formule des missions interorganisations proposée par le Secrétaire général dans son rapport ne conviendrait pas. Il fallait entreprendre tout d'abord d'harmoniser les programmes et de renforcer les pouvoirs des représentants résidents du Programme des Nations Unies pour le développement afin de leur permettre d'assurer la coordination au niveau du pays.

36. S'il est vrai que le Centre pourrait centraliser l'évaluation technologique au sein du système des Nations Unies, ainsi que l'avait proposé le groupe d'experts (A/CN.11/90), il faudrait étudier soigneusement la mise en place, au Centre, d'un vaste mécanisme d'évaluation, en tenant dûment compte de la nécessité de ne pas disperser les ressources. D'autres représentants ont demandé des éclaircissements, notamment en ce qui concernait les priorités, tandis que d'autres ont estimé que l'activité envisagée ne devrait pas avoir pour effet d'élargir le mandat du Centre.

37. Plusieurs représentants ont souscrit à l'idée que le Comité pourrait apporter un précieux concours à l'Assemblée générale et appuyé la proposition tendant à lui faire établir des rapports d'évaluation technique sur certaines questions examinées par l'Assemblée. Certains représentants ont appelé à la prudence et demandé de plus amples renseignements.

38. De nombreux représentants se sont félicités du travail accompli par le Comité consultatif et ont fait remarquer que celui-ci devrait dorénavant jouer un rôle de plus en plus important. Il devrait fournir des avis autorisés non seulement au Comité intergouvernemental, mais aussi à l'ensemble des organismes des Nations Unies. Le Comité consultatif avait produit des apports de très grande valeur. Le Comité intergouvernemental ne se réunissant qu'une fois tous les deux ans, le Comité consultatif prenait d'autant plus d'importance. Il devrait être invité à recenser des domaines dans lesquels l'ONU devrait intervenir en toute priorité et informer le Centre des réactions à ses activités.

39. Les représentants ont félicité le Comité consultatif pour le rapport qu'il avait établi sur sa huitième session. Ils ont souscrit à l'idée de tenir les sessions futures du Comité consultatif dans des pays en développement, de manière à permettre à ces derniers de participer plus pleinement à ses travaux.

40. Le Directeur exécutif du Centre a déclaré que tenir des sessions du Comité hors de New York était moins coûteux et offrait la possibilité d'échanger des données d'expérience et de nouer des relations avec les milieux scientifiques et les responsables des pays. Le Comité pourrait donc inviter à plus de souplesse dans le choix du lieu des futures sessions du Comité consultatif. Le Directeur exécutif a également déclaré que les femmes constituaient maintenant 24 % des membres du Comité consultatif, ce qui contribuait pour beaucoup à leur permettre de jouer pleinement leur rôle dans le domaine de la science et de la technique au service du développement.

41. Un grand nombre de représentants ont évoqué les techniques nouvelles et naissantes et le Système de prévision technologique avancée (ATAS) du Centre. Les techniques nouvelles et naissantes étaient à même d'améliorer les possibilités de croissance, d'atténuer la misère et de promouvoir le bien-être de la société ainsi que le progrès économique et social des pays en développement. Toutefois, l'adoption de ces techniques pourrait à brève échéance rendre caduc l'ordre existant et inefficaces les politiques et mécanismes de contrôle en vigueur. Tous les pays n'ont pas bénéficié dans la même mesure des nouvelles techniques. Celles-ci n'allaient donc pas nécessairement avoir les mêmes effets sur les pays en développement et les pays développés. L'apparition de nouveaux matériaux risquait d'avoir des effets adverses sur les relations productives existantes et sur la capacité de change des pays en développement exportateurs de produits primaires. La coopération mondiale dans le domaine de la science et de la technique devait tenir compte des intérêts et des problèmes de tous les pays.

42. En ce qui concerne l'ATAS, de nombreux représentants se sont félicités des travaux que le Centre avait effectués dans ce domaine et ont estimé que ce système était particulièrement important pour le renforcement des capacités endogènes. L'ATAS était un instrument précieux et viable de coopération internationale dans le domaine de la science et de la technique, car il avait précisément pour objet d'aider les pays en développement à évaluer les techniques. Il fallait accorder une plus grande attention à l'élément social de l'ATAS dans les efforts internationaux de coopération.

43. Le représentant d'un pays développé a déclaré que le niveau professionnel de l'ATAS Bulletin n'était pas suffisamment élevé et qu'il y avait lieu de conférer à cette publication un caractère plus scientifique en la transformant en une revue qui examinerait des questions scientifiques et techniques dans le cadre de problèmes mondiaux. Il était en outre nécessaire de trouver les moyens de diffuser les résultats obtenus dans le cadre de l'ATAS et, à cet égard, l'appui du Département de l'information du Secrétariat de l'ONU pourrait être utile. Il fallait par ailleurs évaluer la façon dont le bulletin était utilisé par les abonnés. On a également fait valoir que l'ATAS devait se pencher sur le problème important des questions éthiques et juridiques liées aux techniques nouvelles et naissantes telles que la biotechnologie et l'ingénierie génétique. On a également proposé que l'ATAS Bulletin traite d'un nouveau sujet : la science et la technique et les problèmes mondiaux du développement.

44. Le Directeur exécutif du Centre a souligné que l'ATAS était un programme qui nécessitait un groupe particulier de techniques qui pourraient avoir un impact sur la vie socio-économique des divers pays. Il a invité les groupes d'experts, qu'ils appartiennent ou non au système des Nations Unies, à communiquer leurs vues, non seulement sur les techniques et les plans les plus avancés, mais aussi - ce qui était encore plus important - sur les effets qu'ils avaient sur le développement. L'ATAS répondait à un besoin que les publications scientifiques n'avaient su satisfaire.

45. Le Comité a passé en revue les travaux du Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement et a débattu de son avenir, sur la base du rapport conjoint du Fonds et du Centre (voir A/CN.11/88, sect. IV, sous-sections F et G). Le Directeur du Fonds a déclaré que l'Administrateur du PNUD était pleinement conscient du rôle vital que le Comité intergouvernemental jouait en fournissant des avis de politique générale et en établissant des priorités dans ce domaine. Le Conseil d'administration du PNUD a prié l'Administrateur d'examiner les moyens de renforcer les activités du Fonds en tenant compte du maintien de la responsabilité du Comité intergouvernemental et de présenter un rapport à ce sujet en 1990. Il est clair que pour renforcer le Fonds, il fallait améliorer sa base financière, et le Comité intergouvernemental devrait fournir des avis sur cette importante question. En dépit des graves problèmes de ressources, de nouvelles procédures souples avaient été mises au point et, grâce à son personnel dévoué et à de nouvelles modalités de travail, le Fonds avait été en mesure de répondre rapidement et efficacement aux besoins naissants. Sur les 10 millions de dollars de contributions annoncées, 1 million seulement provenait des ressources de base. La moitié environ de ces contributions avait été annoncée par 38 pays en développement et l'autre moitié par un petit nombre de pays industrialisés.

46. Un grand nombre de représentants se sont félicités du rapport conjoint du Centre et du Fonds et, en particulier, de la nouvelle coopération étroite qui existait entre ces deux organes, notamment dans les questions relevant du programme telles que le renforcement des capacités endogènes. Il était jugé essentiel que la coopération la plus étroite possible s'instaure entre le Centre et le Fonds afin que chacun de ces organes puisse aider l'autre à s'acquitter de son mandat et de ses fonctions. Les ressources du Fonds devaient de plus en plus être consacrées au renforcement des capacités endogènes et à la mise en oeuvre des décisions du Comité intergouvernemental. Il convenait de rendre hommage au Fonds pour les résultats tangibles qu'il avait obtenus avec des ressources extrêmement limitées. Les représentants se sont clairement prononcés en faveur du maintien du Fonds en tant qu'entité distincte.

47. Prenant la parole au nom des pays nordiques, le représentant de la Norvège a déclaré qu'en dépit de l'appui vigoureux fourni par ces pays, le Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement n'était pas encore viable et que l'on pouvait à juste titre s'interroger sur son maintien. Pour le maintenir, il fallait donc au minimum que les pays contributeurs participent beaucoup plus largement à son financement. En dépit de ses ressources limitées, le Fonds avait été en mesure de fournir une assistance à un certain nombre de pays en développement et de promouvoir la science et la technique dans le cadre du PNUD.

48. Plusieurs représentants ont approuvé l'idée de mobiliser des ressources provenant d'un ensemble d'institutions financières multilatérales, de banques de développement régional et d'institutions bilatérales de financement afin d'appuyer la science et la technique en général et le renforcement des capacités endogènes en particulier. Le Centre et le Fonds pourraient jouer un rôle pivot parmi ces organismes. Avec l'amélioration du climat politique international et la réduction des dépenses de sécurité, l'avenir pourrait être plus prometteur. Les représentants ont également évoqué les ressources qui pourraient être libérées par un désarmement nucléaire et général et qui pourraient offrir des possibilités de coopération scientifique et technique accrue.

49. Un représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a informé le Comité des mesures internes que cette organisation avait prises pour assurer l'application efficace des recommandations du Programme d'action de Vienne. La FAO avait l'intention de participer aux deux missions interinstitutions prévues au Népal et en Jordanie, qui pouvaient aider les pays intéressés à prendre des mesures nécessaires pour parvenir à un consensus sur la question de la demande de science et de technique.

50. Tout en apportant des éclaircissements sur certains des points qui avaient été soulevés au cours du débat, le Directeur exécutif du Centre pour la science et la technique au service du développement a rappelé l'effort complexe que le Centre avait entrepris en passant en revue le Programme d'action de Vienne. En ce qui concerne l'harmonisation à l'échelon des pays et les missions interinstitutions, ces activités étaient réalisées dans les pays où se déroulaient les études pilotes sur le renforcement des capacités endogènes afin d'utiliser au mieux les ressources disponibles.

51. La double approche consistait à envisager un pays dans deux perspectives différentes - celle du débat de politique nationale et celle du système des Nations Unies, considéré dans son ensemble. C'était un représentant résident/coordonnateur résident du PNUD qui constituait le lien crucial entre ces deux approches. La récente décision prise par le Comité administratif de coordination de faire siennes, au niveau exécutif le plus élevé du système des Nations Unies, les trois idées de base présentées dans le rapport du Secrétaire général sur les activités du Centre allait, selon toute vraisemblance, donner une impulsion et une cohérence accrues à l'exécution et à la pertinence des travaux du Centre dans le cadre de l'ensemble des activités du système des Nations Unies.

C. Thème de fond : examen en fin de décennie de l'exécution du Programme d'action de Vienne

(Point 4 de l'ordre du jour)

52. Le Directeur exécutif du Centre pour la science et la technique au service du développement a présenté le rapport du Secrétaire général sur l'examen, en fin de

décennie, de l'exécution du Programme d'action de Vienne (A/CN.11/89) et le document de base intitulé "Situation de la science et de la technique au service du développement : les choix pour l'avenir" (A/CN.11/1989/CRP.1).

53. Il a déclaré que la documentation concernant le thème de la session avait été établie à la suite de consultations approfondies avec des Etats Membres de l'ONU et des organismes des Nations Unies et de l'extérieur. La paix, la stabilité et l'égalité entre les pays dépendaient dans une très large mesure des capacités endogènes et de l'amélioration des relations internationales dans le domaine de la science et de la technique. Le Comité devait s'affirmer comme instance mondiale ayant une vision globale du règlement des conflits éventuels et de la manière d'encourager le renforcement des capacités endogènes dans tous les pays. Après avoir décidé de concentrer son attention sur les thèmes de fond généraux, il devait en toute logique passer à l'étape suivante, c'est-à-dire à l'intégration de ces thèmes dans le cours général des travaux de l'Assemblée générale, en combinant l'approche thématique avec la méthode de prévision technologique du programme ATAS, en conjonction avec certains points de l'ordre du jour de l'Assemblée, comme la question de la protection du climat mondial. Comme le débat de l'Assemblée ne bénéficiait pas actuellement de l'apport d'évaluations indépendantes des incidences scientifiques et techniques de ces sujets, de nombreuses délégations se trouvaient en position de faiblesse. Le Comité était la seule instance où les problèmes de politique scientifique et technologique qui se posaient aux gouvernements et les possibilités d'action dans ce domaine pouvaient être examinés comme des questions d'actualité, telles que l'environnement, le climat, le réchauffement de la Terre, les chlorofluorocarbones et la destruction de la couche d'ozone, ainsi que les catastrophes naturelles. Si le Comité doit mener ses activités suivant une approche thématique, tous ceux qui participent au processus de développement doivent contribuer à l'adaptation des conclusions générales et globales aux contextes nationaux et régionaux. Le programme pilote de renforcement des capacités endogènes que poursuit le Centre avait, dès le début, donné des résultats très positifs. On espérait que l'allocation de fonds extra-budgétaires supplémentaires permettrait de l'élargir.

54. La préparation de l'examen en fin de décennie a révélé que le Comité serait mieux à même de s'acquitter de son mandat dans le domaine de la coordination et de l'harmonisation des activités sur une base thématique et au niveau des pays. Les premiers résultats des missions interinstitutions concernant l'évaluation de l'impact des activités du système des Nations Unies avaient été prometteurs. L'application des décisions du Comité et les initiatives prioritaires convenues à l'échelon national, de même que l'organisation et le suivi des missions interinstitutions, exigeaient une approche novatrice et des idées nouvelles fondées sur la combinaison des ressources humaines, matérielles et financières provenant de sources bilatérales, multilatérales et non gouvernementales. Le Comité devrait également apporter une contribution à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la relance du développement économique et l'élaboration de la prochaine stratégie internationale du développement.

55. Le représentant de la Malaisie, parlant au nom du Groupe des 77, a dit que l'application du Programme d'action de Vienne était examinée à une période de progrès technologique rapide. Toutefois, la plupart des innovations et progrès se produisaient dans les pays développés et étaient hors de portée des pays en développement. Comme ceux-ci n'avaient pu tirer pleinement avantage de cette évolution, leur retard scientifique et technologique par rapport aux pays développés augmentait. Ils attachaient une très grande importance à la science et à la technique, comme en témoignaient leurs plans et politiques socio-économiques

nationaux. Ils connaissaient également les avantages que présentait pour eux l'application de la science et de la technique au développement, en ce qui concerne l'amélioration de la qualité de la vie et du niveau de vie de leurs populations. Malgré leurs efforts, aucun progrès important n'avait été fait vers la création de conditions propices au développement rapide de la science et de la technique dans leurs pays ou à un transfert accéléré des innovations scientifiques et techniques à leur profit. On n'était pas parvenu à mettre au point un code international de conduite pour le transfert de technologie. Il était indispensable que la communauté internationale s'associe aux efforts que déploient les pays en développement pour accélérer le développement scientifique et technique et absorber les nouvelles technologies, notamment les plus avancées, comme la biotechnologie et le génie génétique. Un autre problème critique retenait maintenant l'attention, celui de l'environnement. La cause principale de la dégradation de l'environnement résidait dans une pauvreté abjecte et l'absence d'une croissance et d'un développement durables. La communauté internationale devait d'urgence affecter des ressources additionnelles nettes à la coopération dans ce domaine, permettant notamment de faciliter l'accès des pays en développement à des technologies non polluantes et le transfert de ces techniques à des conditions concessionnelles.

56. Malgré les efforts considérables des pays en développement, l'application du Programme d'action de Vienne au cours des 10 dernières années n'avait pas donné des résultats satisfaisants et les mesures prises à cette fin par les pays industrialisés, notamment dans le domaine financier, avaient été très insuffisantes. Tous les pays en développement participaient aux processus socio-économiques de développement et ils devaient tous être placés sur le même plan. Le Groupe des 77 demeurait attaché aux objectifs fondamentaux du Programme. Celui-ci devait permettre de renforcer les capacités endogènes des pays en développement, d'instaurer une coopération scientifique et technique internationale inspirant la confiance, d'assurer le plein accès aux connaissances scientifiques et techniques, y compris aux technologies nouvelles, ainsi que le libre transfert des techniques suivant des modalités équitables, d'harmoniser les politiques des organismes des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique et de mettre en place un mécanisme de financement doté des ressources nécessaires pour assurer une application effective du Programme d'action. Il fallait empêcher que les droits conférés par les brevets, les droits d'auteur et les droits en matière de propriété intellectuelle ne fassent obstacle au développement à un moment où les pays en développement devaient d'urgence accélérer leur croissance et leur développement économiques. Il ne fallait pas perdre de vue les rapports entre la science et la technique et la mise en valeur des ressources humaines, comme il a été souligné à la réunion ministérielle du Groupe des 77 tenue à Caracas en juin 1989 (voir A/44/361, annexe).

57. Les travaux du Comité apporteront une contribution utile aux autres conférences des Nations Unies. L'amélioration des relations entre les superpuissances et les progrès vers le règlement de plusieurs conflits régionaux devraient permettre de réaffecter vers les utilisations pacifiques de la science et de la technique les ressources libérées par le désarmement et d'encourager les investissements étrangers dans les pays en développement.

58. Les représentants des pays en développement ont constaté que le rapport du Secrétaire général sur l'examen en fin de décennie faisait ressortir les divers problèmes et constituait une base de discussion très utile. Ils ont félicité le Secrétaire général pour la qualité de ce document. La décennie en cours avait été une période durant laquelle la science et la technique s'étaient considérablement développées. Alors que les pays développés abordaient l'ère de l'information, les

pays en développement devaient eux achever le processus d'industrialisation. Le monde contemporain n'avait plus les ressources suffisantes ni la capacité, du point de vue de l'environnement, pour permettre la poursuite du développement selon les méthodes traditionnelles. Les pays en développement se rendaient compte que le développement économique devait être fondé sur le progrès technologique et scientifique et que la technique devait contribuer au progrès économique. Le Programme d'action de Vienne constituait la première démarche internationale importante visant à améliorer par l'utilisation de la science et de la technique la qualité de la vie des populations les plus déshéritées.

59. C'est à la Conférence de Vienne de 1979 qu'avait été lancée l'idée d'utiliser la science et la technique pour promouvoir le développement. A l'époque, cette idée n'était étayée par aucun fait ni par aucune base théorique sûre. Le Programme d'action avait fait prendre conscience du rôle vital de la science et de la technique dans le processus du développement. Toutefois, pour la plupart des pays en développement, l'amélioration des capacités scientifiques et techniques nationales ne suffisait pas à surmonter les problèmes chroniques du sous-développement. Il fallait aussi restructurer les relations internationales en ce qui concerne notamment la charge de la dette, la diminution des flux de ressources financières, les restrictions commerciales et la limitation de la diffusion des informations scientifiques. On ne pouvait entraver le développement scientifique et technique pour des questions de gestion économique et financière ou de service de la dette à court terme.

60. La décennie qui a suivi l'adoption du Programme d'action de Vienne avait donné l'occasion de tirer des enseignements de l'expérience passée et de rechercher de nouveaux moyens d'intégrer la science et la technique dans le courant du développement socio-économique. Certes, les changements et innovations scientifiques et techniques s'étaient accélérés comme jamais auparavant, mais la situation économique extérieure n'était guère favorable. Non seulement le multilatéralisme reculait partout, mais le Programme d'action n'avait reçu des pays développés qu'un très faible soutien.

61. L'objectif essentiel du Programme d'action, à savoir le renforcement des capacités endogènes des pays en développement - exigeait la participation de tous. Il fallait identifier les domaines prioritaires en engageant sur la politique à suivre un dialogue au niveau national touchant l'ensemble des personnes concernées et tenant compte de leurs exigences et de leurs intérêts. Ce processus devait amener la communauté internationale à intensifier son effort de coopération en vue de mettre en place les institutions indispensables, de renforcer les ressources humaines et de mettre au point et d'adapter les technologies nécessaires.

62. C'était aux pays en développement eux-mêmes qu'il incombait en premier lieu de renforcer leurs capacités scientifiques et techniques endogènes. Mais les sociétés industrialisées et les autres pays en développement devaient également manifester leur solidarité et aider les pays technologiquement désavantagés. Le renforcement des capacités devait être fonction des exigences. Or, il était difficile aux pays en développement d'analyser leurs propres politiques et de procéder à des évaluations technologiques de leur propre situation. L'équipement, l'infrastructure et les connaissances techniques nécessaires à l'exécution de projets ne pouvaient remplacer la capacité de prendre des décisions de manière autonome afin de répondre aux exigences prioritaires. On avait oublié qu'il fallait lier les efforts entrepris sur les plans scientifique et technologique aux besoins socio-économiques; par ailleurs, ni les pays, ni la communauté internationale ne s'étaient réellement préoccupés de renforcer les capacités endogènes des pays en développement.

63. Ces capacités ne pouvaient être créées en dehors de tout contexte scientifique et technique et l'accès aux disciplines et technologies pertinentes était essentiel. Il fallait revoir complètement les méthodes régissant actuellement la coopération technique. Des possibilités nouvelles se faisaient jour concernant la création de mécanismes consultatifs dans le domaine de la coopération internationale par le biais de types d'accords tout à fait nouveaux. Parallèlement, il était de la responsabilité particulière des pays développés de promouvoir la coopération internationale pour le développement en raison des incidences de leurs politiques macro-économiques sur l'environnement international.

64. Dans la situation internationale actuelle, deux autres questions préoccupaient gravement l'humanité; l'une avait trait à la détérioration de l'environnement terrestre, qu'il fallait ralentir en dégageant des ressources financières et technologiques supplémentaires, et l'autre concernait le retard considérable qu'avaient pris les pays en développement par rapport aux pays développés et qui risquait de provoquer des tensions. Pour résoudre ces problèmes fondamentaux, l'ONU devait apprendre à agir moins en tant qu'instance représentative de nations particulières et davantage en tant que forum où pouvaient être examinées des questions intéressant l'humanité tout entière.

65. On ne pouvait trop insister sur le rôle de la science et de la technique, qui pouvaient aider les pays en développement à surmonter les obstacles à un développement socio-économique durable. Compte tenu de leur retard technologique, de nombreux pays en développement se trouvaient relativement désavantagés en ce qui concernait la réalisation de leurs objectifs de développement national et leur participation accrue à la croissance économique mondiale. La plupart s'efforçaient de relancer leur croissance économique et leur développement dans le cadre d'une économie mondiale qui devenait de plus en plus concurrentielle. L'une des tâches du Comité, dans l'examen du Programme d'action de Vienne, consistait à procéder à la réallocation, à l'ajustement et à la mobilisation de ressources adéquates.

66. Le schéma actuel des relations internationales dans le domaine scientifique et technique devait être restructuré de façon à promouvoir les capacités endogènes des pays en développement. L'exode de personnel qualifié des pays en développement vers les pays développés constituait l'un des plus graves obstacles au renforcement de ces capacités.

67. Il était encourageant de constater que l'application des sciences et des techniques à la lutte contre les catastrophes naturelles, ainsi qu'à leur étude, leur prévention et leur surveillance, recevait l'attention des décideurs. Une haute priorité devait être accordée à la préparation aux catastrophes. La protection de l'environnement constituait une responsabilité commune et il fallait se féliciter de l'émergence dans les pays développés de techniques sans danger pour l'environnement. Toutefois, cela ne servirait à rien si les pays en développement ne bénéficiaient pas d'un accès privilégié à ces techniques, à des conditions de faveur.

68. Le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement, le Comité consultatif de la science et de la technique au service du développement, l'Equipe spéciale du CAC sur la science et la technique au service du développement, le Centre pour la science et la technique au service du développement et le Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement avaient contribué à l'instauration d'un système élargi de participation à la coopération internationale en matière d'utilisation des sciences et des techniques au service du développement. Il était toutefois nécessaire

d'harmoniser et de coordonner efficacement les activités de ces organes et organismes pour maximiser leur effet. Il fallait également redéfinir leur domaine de compétence et leurs fonctions dans le cadre du Programme d'action de Vienne. Pour tenir compte de l'évolution de la situation, il convenait de conférer au Comité un nouveau rôle, en reliant les thèmes de fond dont il s'occupe aux questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

69. Si l'exécution du Programme d'action de Vienne progressait si lentement et si le rôle du système des Nations Unies diminuait, c'était essentiellement parce que les ressources financières étaient insuffisantes et que les pays industrialisés manquaient à leurs obligations. Une augmentation substantielle des contributions au Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement permettrait au système des Nations Unies d'assumer un rôle de catalyseur consistant à réorienter les efforts des pays en développement dans le domaine scientifique et technique, en fonction des impératifs du développement dans les années 90.

70. Les 42 pays les moins avancés étaient les partenaires les plus faibles au sein de la communauté internationale et étaient très vulnérables aux vicissitudes de la situation économique internationale. Le niveau scientifique et technique y était souvent rudimentaire. Ces pays continuaient d'avoir besoin d'un apport extérieur accru de fonds pour appuyer leurs programmes scientifiques et techniques de façon à exploiter leur potentiel économique. Il incombait aux organismes de coopération pour le développement de reconnaître les particularités de la situation de ces pays et le Comité devait tenir expressément compte de leurs besoins particuliers dans son programme de travail pour les années 90.

71. Ces dernières années, il y avait eu une tendance à entraver l'accès des pays en développement aux innovations scientifiques et techniques, ainsi qu'il ressortait clairement des positions adoptées par certains pays industrialisés lors des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay et dans d'autres instances s'occupant de la protection de la propriété intellectuelle, d'investissements étrangers directs et de services commerciaux. Avec l'accélération du progrès scientifique et technique était né le concept de développement durable et les préoccupations au sujet de l'environnement étaient devenues de plus en plus vives. La protection de l'environnement était de toute évidence un domaine dans lequel il était vital que les pays en développement se dotent de moyens endogènes. Il fallait créer des mécanismes permettant de transférer à prix coûtant, vers les pays en développement, les techniques sans danger pour l'environnement mises au point dans le monde industrialisé. Celles-ci permettraient à ces pays d'exploiter leurs ressources naturelles d'une manière plus rationnelle et d'éviter de causer à l'environnement des dommages semblables à ceux qu'il avait subis durant l'industrialisation des pays développés. Les mesures requises pour assurer la protection de la couche d'ozone montraient à quel point les questions relatives aux techniques, à la protection de l'environnement et à l'apport de ressources financières supplémentaires étaient interdépendantes.

72. Le représentant d'un pays en développement a proposé qu'une autorité ou un organisme spécial soit créé pour coordonner la lutte contre les atteintes à l'environnement, ainsi que pour accélérer et stimuler le rythme du développement économique dans les pays en développement, sans que cela nuise aux pays développés. Les ressources dont un tel organisme aurait besoin pourraient provenir de la mise en valeur et de l'exploitation de ressources communes ainsi que de nouvelles sources de revenus qui n'étaient pas actuellement soumises à l'impôt par les gouvernements.

73. En mettant la science et la technique au service du développement, il convient d'accorder une attention particulière aux petites et moyennes entreprises.

74. Le lancement d'une nouvelle stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement et la convocation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale constituaient une occasion unique de prendre des initiatives concrètes en vue de donner un contenu aux principes et objectifs convenus à la Conférence de Vienne ainsi que d'intégrer pleinement la dimension scientifique et technique dans les politiques et les décisions macro-économiques. Le Comité et le Centre pour la science et la technique au service du développement devaient participer activement à ces processus et à d'autres activités telles que la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui devait se tenir en 1990.

75. Il faudrait s'efforcer systématiquement d'inciter les hommes d'affaires et les industriels à investir localement dans la recherche et à promouvoir la production et l'utilisation des techniques. Il faudrait également mettre en place une structure institutionnelle appropriée pour faciliter la circulation de l'information scientifique et technique. Pour ce qui est du financement de la science et de la technique par les pays eux-mêmes, plusieurs pays en développement avaient, depuis la Conférence de Vienne, considérablement accru les ressources qu'ils consacraient à celles-ci mais, si certains avaient atteint l'objectif de 1 % du produit intérieur brut, beaucoup d'autres en étaient encore loin. On s'est largement accordé à reconnaître qu'il faudrait obtenir une participation plus active du secteur privé, qui devrait être incité à assumer une plus grande partie du financement de la recherche-développement. Une approche internationale coordonnée ainsi que des ressources accrues étaient nécessaires pour tirer profit de la science et de la technique dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de l'écologie et d'autres domaines économiques et sociaux.

76. Le représentant d'un pays en développement a félicité le Secrétaire général de son rapport sur les activités des organismes des Nations Unies, qui avait le mérite d'être détaillé et honnête et de reconnaître les faiblesses du système. Les travaux du Centre reflétaient les difficultés et déconvenues rencontrées dans la mise en oeuvre du Programme d'action de Vienne : la nécessité d'utiliser des ressources limitées pour financer un large éventail d'activités dans le cadre d'un système d'organisations internationales qui fréquemment poursuivaient leurs propres objectifs dans des pays donnés. Les ressources disponibles avaient servi essentiellement à financer des missions interorganisations, des réunions internationales et la coordination des activités des organismes des Nations Unies. Ce représentant a déclaré qu'il fallait réduire le champ d'activité du Centre et que celui-ci réalise des travaux plus approfondis sur un nombre plus restreint de thèmes spécifiques. A titre d'exemple, il a cité les cinq domaines de coopération technique présentant un intérêt particulier pour son pays : protection de l'environnement; biotechnologie; nouveaux matériaux; télécommunications et informatique; et réduction de la misère. Il s'agissait là de domaines intersectoriels et interdisciplinaires qui appelaient de nouvelles approches coordonnées de la part du système des Nations Unies.

77. Les représentants de plusieurs pays en développement ont expliqué en détail ce qui avait été fait chez eux pour appliquer le Programme d'action de Vienne durant la dernière décennie, ainsi que les problèmes qui avaient été rencontrés à cet égard, et ont décrit la situation scientifique et technique dans leur pays.

78. Le représentant de la France, parlant au nom des Etats membres de la Communauté économique européenne, a déclaré que la décennie n'avait pas répondu à tous les espoirs qu'elle avait suscités en ce qui concerne le développement, bien que la science et la technique aient continué à progresser à un rythme étonnant. Environ la moitié des pays en développement, en particulier en Asie, étaient sur la bonne voie, même si le chemin à parcourir était encore long. Pour de nombreux autres, en particulier en Afrique et en Amérique latine, la décennie avait été très décevante. Le Programme d'action de Vienne ne correspondait pas aux réalités économiques et sociales, ce qui avait entravé son application. Il isolait trop la science et la technique et ne mettait pas suffisamment l'accent sur l'éducation et les politiques favorisant l'investissement. La capacité endogène dépendait de l'éducation, qui était nécessaire pour tirer profit de la science et de la technique, ce qui à son tour était une condition essentielle de la croissance économique. La coopération scientifique et technique devrait dans tous les cas répondre à une demande concrète qui devrait être liée au système d'enseignement et à l'infrastructure de production. Le terme "endogène" devait être précisé et développé. Les nouvelles orientations et approches suggérées avaient également besoin d'être expliquées plus en détail. Plus elles seraient convaincantes, plus fermes seraient les engagements que prendraient les pays de la Communauté économique européenne. C'était dans cet esprit que ceux-ci examineraient avec la plus grande prudence les projets qui leur seraient présentés.

79. Le représentant de la Norvège, parlant au nom des pays nordiques, a déclaré que l'un des résultats les plus notables de la Conférence de Vienne était que la science et la technique occupaient désormais une place plus centrale dans les discussions internationales sur les questions économiques et sociales. Le fait qu'il s'était avéré impossible de parvenir à une solution satisfaisante sur la question du financement avait eu un effet négatif considérable sur le Comité et sur ses travaux. Si diverses opinions avaient cours sur le point de savoir si le Comité était l'instance appropriée, au sein du système des Nations Unies, pour s'occuper des questions intéressant la science et la technique, et si la nécessité d'un tel organe avait parfois été mise en doute, tout changement au niveau de l'organisation ou des modalités d'application devrait viser une meilleure utilisation de la science et de la technique au service du développement et le renforcement du rôle de la science et de la technique au sein du système des Nations Unies.

80. S'il fallait bien admettre que, dans l'ensemble, la mise en oeuvre du Programme d'action de Vienne était loin d'avoir permis d'atteindre les objectifs fixés, d'importants progrès avaient cependant été réalisés en ce qui concerne la mise au point, le transfert et l'application de techniques dans de nombreux domaines, comme l'agriculture et la santé. On ne pouvait s'attendre que l'appui apporté par la communauté internationale dans le domaine de la science et de la technique, tant sur le plan bilatéral que multilatéral, joue autre chose qu'un rôle de catalyseur. La multiplicité des acteurs et les ressources limitées disponibles exigeaient que l'on s'efforce en permanence d'harmoniser et de coordonner les activités, et que l'on choisisse avec soin les tâches auxquelles les organismes des Nations Unies se prêtaient le mieux. De plus amples informations étaient nécessaires au sujet des idées présentées dans le rapport du Secrétaire général en ce qui concerne l'expansion éventuelle du Système de prévision technologique avancée.

81. Des représentants de pays développés ont fait observer qu'il apparaissait de plus en plus clairement que la recherche de développement représentait l'un des investissements les plus bénéfiques de l'aide publique au développement (APD). Les

investissements effectués dans la recherche agricole, par exemple, étaient deux ou trois fois plus rentables que ceux effectués dans d'autres activités agricoles. Les efforts de coopération bilatérale et multilatérale déployés par des organismes autres que ceux des Nations Unies et par le secteur privé avaient apporté un appui considérable aux programmes nationaux en faveur du développement de la science et de la technique dans les pays en développement. Néanmoins, le système des Nations Unies avait également un rôle légitime et nécessaire à jouer sur ce plan.

82. La science et la technique ne pouvaient être développées à part. Les innovations techniques qui s'avéraient être un succès avaient tendance à voir le jour dans un système relativement plus ouvert et de nature à favoriser la créativité. Le message fondamental du Programme d'action de Vienne était toujours valable, même si le besoin de nouvelles interprétations opérationnelles se faisait actuellement sentir. La crise de la dette extérieure, l'accroissement démographique, la lenteur de la croissance économique, la dégradation de l'environnement et l'épidémie de SIDA comptaient parmi les modifications socio-économiques qui avaient freiné le vigoureux essor prévu pour la science et la technique à la Conférence de Vienne.

83. Des travaux devaient encore être réalisés pour mieux comprendre le rôle de la technique dans le processus de développement. La participation pleine et entière des femmes à tous les aspects de la société, et en particulier dans le domaine de la science et de la technique au service du développement, devrait être assurée. Il fallait, pour l'examen de nouvelles approches pour le futur, tenir compte de l'énorme diversité des pays en développement sur les plans géopolitique, socio-économique et culturel. Les buts et objectifs du Comité pour les années 90 devaient être clairement définis, compte tenu de ses ressources limitées. L'accent devrait être davantage placé sur des questions clefs comme le développement des capacités endogènes, l'évaluation technologique et la participation des femmes à l'activité scientifique. La science et la technique devraient devenir un important élément et une partie intégrante des autres programmes de développement des Nations Unies.

84. Les priorités nationales devaient être clairement redéfinies en vue de mieux satisfaire les besoins fondamentaux des populations. Le rôle du secteur privé ne devrait pas être perdu de vue dans le développement des capacités endogènes. Pour la fixation des priorités, les scientifiques, les responsables gouvernementaux ou les institutions ne devraient pas agir seuls, mais devraient consulter tous les secteurs de la société, y compris le secteur privé. Le raffermissement des relations entre les institutions universitaires et l'industrie devrait être encouragé. Les universités pourraient y contribuer en remaniant leurs programmes de manière à satisfaire les besoins de l'industrie.

85. Les initiatives récemment prises par le Centre en lançant des projets pilotes en vue du renforcement des capacités endogènes étaient louables. Les pays donateurs intéressés devraient aider le Centre à explorer davantage les possibilités qui s'offraient dans ce domaine. Les représentants résidents du PNUD et les experts d'autres organismes des Nations Unies devraient pleinement coopérer avec le Centre. L'idée d'organiser des missions pluridisciplinaires interinstitutions pour évaluer les incidences des activités entreprises et l'accent mis sur la coordination au niveau national entre organismes des Nations Unies avaient été bien accueillis. Une étroite collaboration entre le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement et le Centre était indispensable.

86. Le représentant d'un pays développé a indiqué que son pays avait récemment adopté la coopération en vue du développement, une loi qui soulignait l'importance attribuée à l'application, dans le domaine de la recherche scientifique et technique, de mesures destinées à permettre le transfert de technologies appropriées aux pays en développement. Une attention particulière avait été accordée non seulement à l'éducation en tant que secteur stratégique, mais plus précisément aux éléments éducation et formation des divers projets dans tous les secteurs. Le système des Nations Unies devait jouer un rôle actif dans le renforcement de la coordination des activités de développement dans les pays en développement. Le système institutionnel établi après la Conférence de Vienne devrait être appuyé. Ce représentant a ajouté à cet égard que son pays avait apporté son soutien financier et matériel aux activités du système des Nations Unies consacrées particulièrement à la science et à la technique au service du développement et visant à faire pleinement participer les communautés scientifiques de pays en développement. Tout en ne perdant pas de vue la nécessité de rentabiliser leurs activités futures, le Centre et le Fonds pourraient chacun appuyer utilement à l'avenir les activités du Comité intergouvernemental et les autres activités de coordination menées dans le cadre du système des Nations Unies.

87. Un représentant d'un autre pays développé a indiqué que, bien qu'absolument essentielles au développement de tous les pays, la science et la technique ne constituaient pas un domaine séparé et isolé, et qu'il fallait les intégrer au processus de développement. La situation n'avait guère évolué en matière de nouveaux fonds et de nouveaux mécanismes; aussi valait-il mieux que le Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement soit intégré au PNUD. L'adoption d'un programme d'action en tant que tel n'avait pas résolu les problèmes internationaux, et la création d'un comité intergouvernemental n'avait pas abouti non plus à des résultats concrets. Les fonctions du Comité pourraient être assumées soit par le Conseil économique et social, soit par l'Assemblée générale. A défaut, il pourrait être fusionné avec d'autres comités de l'Organisation des Nations Unies. Peut-être le Comité pourrait-il se réunir à l'avenir pour une plus courte durée, une fois tous les quatre ou cinq ans.

88. Un représentant des pays socialistes d'Europe orientale a noté que les problèmes les plus pressants et les plus difficiles auxquels faisait face l'humanité étaient des problèmes de développement, dont l'acuité n'avait pas diminué au cours des 10 dernières années. Les progrès rapides de la science et de la technique accentuaient le retard des pays en développement. Une coordination et une coopération internationales plus grandes étaient nécessaires pour résoudre ces problèmes mondiaux, mais aucun organe central de coordination n'avait encore été créé à cet effet. La création d'un réseau mondial de laboratoires s'appuyant sur les centres universitaires des pays développés pourrait fournir des centres de formation pour le personnel des pays en développement. Il fallait créer un mécanisme d'évaluation technologique au sein du système des Nations Unies, puisque de nombreux problèmes découlaient de l'imperfection des techniques. Des techniques non polluantes et à faible intensité d'énergie devraient pouvoir être fournies aux pays en développement grâce au développement des capacités endogènes. La science et la technique devraient être intégrées à la prochaine stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement. Le Comité devrait examiner à sa prochaine session la question de la science et de la technique et des problèmes mondiaux, et son pays était disposé à faire des propositions détaillées à cet égard. Il convenait de souligner l'importance de la mise en valeur des ressources humaines dans le cadre de l'application du Programme d'action de Vienne. Il convenait également de créer au sein du système des Nations Unies un mécanisme dynamique d'évaluation technologique. Il fallait

accorder une attention beaucoup plus grande à l'élaboration d'un type de programme scientifique permettant de trouver des solutions rapides et pratiques aux problèmes écologiques, énergétiques, alimentaires, démographiques et autres. L'échange effectif entre les Etats membres d'idées et d'experts scientifiques permettrait une meilleure utilisation des ressources matérielles et humaines.

89. Un représentant de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a dit que les activités de son organisation avaient principalement trait au transfert des techniques et des informations technologiques par différents moyens, à la sensibilisation des pays en développement aux conséquences du progrès technique et à l'assistance au développement des capacités techniques locales. Décrivant la stratégie de l'ONUDI en matière de technologie, il a précisé que celle-ci prenait en considération les exigences nouvelles découlant des changements technologiques, économiques et institutionnels. L'ONUDI avait également de grands programmes de promotion, notamment le Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie, le Centre international pour la science, la Banque d'informations industrielles et technologiques et un nouveau programme sur les techniques de l'environnement.

90. Un représentant de la Commission économique pour l'Afrique a déclaré que les gouvernements africains étaient certes conscients de l'importance de la science et de la technique pour le développement, mais qu'ils devaient s'attaquer aux problèmes immédiats qui se posaient sur le plan des vivres, du logement, de l'habillement, des transports, de la santé et de l'emploi. S'inspirant du Programme d'action de Vienne, les pays africains avaient formulé leur propre programme d'action, le Plan d'action de Lagos (A/S-11/14, annexe I). Le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique 1986-1990 (résolution S-13/2 de l'Assemblée générale en date du 1er juin 1986, annexe), récemment promulgué, fournissait un cadre pour la relance des économies africaines. Il était nécessaire de trouver pour la science et la technique une nouvelle définition, qui aille au-delà de la recherche-développement. L'Organisation des Nations Unies devrait mieux harmoniser ses propres activités dans le domaine de la science et de la technique afin de mieux utiliser ses ressources limitées.

91. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a déclaré que l'activité de son organisation dans le domaine de la science et de la technique avait précédé le Programme d'action de Vienne de plus de 20 années. La promotion de la recherche et l'application de la science et de la technique au développement avaient nécessairement pris les formes les plus appropriées et les plus efficaces pour répondre aux besoins des pays membres en développement. Dans l'ensemble, il existait une harmonie remarquable entre les activités de la FAO dans ce domaine et l'esprit et les recommandations du Programme d'action de Vienne. Des ajustements avaient été réalisés sur le plan des structures et des orientations pour renforcer les capacités et les activités de la FAO à l'appui de la science et de la technique dans le domaine de l'agriculture.

92. Un représentant de l'Organisation internationale du Travail a déclaré que depuis 1979, l'OIT, en fixant les objectifs de son programme dans le domaine de la technologie, s'était inspirée des recommandations du Programme d'action de Vienne. Les activités de l'OIT dans le domaine de la technologie recouvraient plusieurs grands programmes. Le Programme d'action de Vienne était une source d'idées et d'inspiration pour des échanges de vues entre représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs dans diverses instances de l'OIT, y compris le Comité consultatif sur la technologie, récemment créé.

93. Un représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) a noté que les scientifiques se préoccupaient de problèmes à long terme que les dirigeants politiques ne comprenaient pas toujours. Pour préparer l'avenir, le système des Nations Unies devrait intensifier ses efforts concertés pour aider les pays les moins avancés dans l'utilisation et la production scientifiques et techniques. Il existait d'importants écarts, non seulement entre pays développés et pays en développement, mais aussi entre les pays en développement eux-mêmes. Depuis la Conférence de Vienne, l'Unesco avait dépensé pour les questions de science et de technique approximativement 500 millions de dollars, dont la moitié environ en provenance de son budget ordinaire et le reste de ressources extra-budgétaires. Les problèmes d'environnement et la mise en valeur des ressources humaines exigeaient plus d'attention qu'au cours de la précédente décennie.

94. Un représentant de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a parlé des travaux de la CNUCED en matière de science et de technique, en particulier dans des domaines tels que le renforcement des capacités scientifiques et techniques des pays en développement et la restructuration des relations scientifiques et techniques internationales actuelles.

95. Le représentant de l'Organisation des Etats américains (Education et science) a souligné l'importance qu'attachait l'OEA au rôle de la science et de la technique pour ce qui était d'accélérer le développement de ses Etats membres, et il a passé en revue les activités de son organisation dans ce domaine.

96. Le représentant de la Banque mondiale a déclaré que l'écart existant entre les capacités technologiques des pays fortement industrialisés et celles de la majorité des pays en développement s'était encore élargi au cours des deux dernières décennies. La Banque avait manifesté son intérêt pour les efforts novateurs dans bon nombre de ses activités comportant un élément technologique. Au cours des deux dernières années, la Banque avait reçu des demandes à des fins de développement technologique en provenance de plus d'une douzaine de pays. Elle pouvait adopter une approche intégrée, et sa meilleure focalisation sur la science et la technique contribuait à un développement durable en même temps qu'elle facilitait ses activités à l'échelon sectoriel et au niveau des projets.

97. Le Directeur exécutif du Centre pour la science et la technique au service du développement, en clarifiant certains des points soulevés pendant le débat, a déclaré que la science et la technique exigeaient du temps pour prendre racine dans les sociétés en développement. Le débat avait révélé qu'il existait un large consensus en faveur des trois idées de base qui s'étaient dégagées de l'examen en fin de décennie. Ces idées avaient également l'aval du Comité administratif de coordination. Deux de ces trois idées - à savoir celle des dialogues de politique nationale et celle de l'harmonisation et de la coordination - étaient orientées vers les pays et l'utilisation de certains mécanismes, et leur mise en application se faisait, dans la plupart des cas, grâce à un appui extra-budgétaire. La troisième - le programme ATAS (Système de prévision technologique avancée) - avait un caractère universel et thématique et le programme était essentiellement financé lui aussi à l'aide de contributions volontaires. En ce qui concernait la suggestion selon laquelle le Comité intergouvernemental devrait aider l'Assemblée générale à procéder aux évaluations portant sur des questions technologiques, des prochains numéros des bulletins ATAS traiteraient de questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée, qui seraient considérées comme des thèmes de fond du Comité; ces bulletins seraient distribués comme documents de l'Assemblée générale aux fins d'examen. Il n'y aurait pas de changement dans le mandat du Comité, les

incidences financières seraient modestes et le Centre ne serait pas agrandi. Cet arrangement permettrait également de promouvoir la coordination et l'harmonisation à l'intérieur du système des Nations Unies et de stimuler la coopération internationale dans le domaine de la science et de la technique.

D. Questions relatives au programme

(Point 5 de l'ordre du jour)

98. Le Directeur exécutif du Centre pour la science et la technique au service du développement a présenté ce point de l'ordre du jour. Pour son examen, le Comité était saisi des documents suivants :

a) Chapitres pertinents du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1986-1987 (A/43/326 et Corr.1 et A/43/326/Add.1 et Corr.1 et 2);

b) Chapitres pertinents du rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa vingt-huitième session [A/43/16 (Partie I)];

c) Note du Secrétaire général sur le projet de programme sur la science et la technique au service du développement dans le cadre du plan à moyen terme pour la période 1992-1997 (A/CN.11/1989/CRP.2);

d) Note du Secrétaire général sur la préparation du plan à moyen terme pour la période 1992-1997 (A/43/329 et Add.1).

Les trois idées maîtresses de l'examen en fin de décennie de l'application du Programme d'action de Vienne ont été prises en compte dans le projet de plan à moyen terme. Les dossiers et documents du Centre ont été publiés dans le bulletin Update et dans les bulletins ATAS.

99. Au cours du débat, les représentants ont approuvé l'orientation et l'approche proposées pour le plan à moyen terme et souligné la nécessité d'améliorer la coopération entre le Centre et d'autres organismes des Nations Unies tels que l'Unesco, l'Université des Nations Unies (UNU) et les commissions régionales, ainsi que de prendre des mesures concrètes pour obtenir l'appui de la communauté scientifique internationale. Ils ont fait observer qu'il fallait définir plus précisément les priorités, les tâches spécifiques et les produits prévus et montrer leur interdépendance. Le programme proposé ne devait pas se traduire par un accroissement du budget ordinaire du Centre. Parmi les sous-programmes, ils ont approuvé en priorité le sous-programme I : analyse des politiques, recherche et mobilisation des ressources pour la science et la technique au service du développement, ainsi que le sous-programme relatif à l'évaluation des techniques et au Système de prévision technologique avancée (ATAS). Ils ont demandé que la décision que le Comité prendrait au sujet de l'examen en fin de décennie de l'application du Programme d'action de Vienne soit consignée dans le prochain plan à moyen terme du Centre, dont l'exécution doit commencer en 1992.

100. Dans sa réponse, le Directeur exécutif du Centre a observé qu'il n'y avait pas d'incompatibilité entre l'examen en fin de décennie de l'application du Programme d'action de Vienne et le projet de plan à moyen terme. Cela dit, on pouvait toujours, le cas échéant, préciser davantage le plan à moyen terme. Il était clairement proposé de mettre l'accent sur les questions et options en matière de politique, et le Centre n'avait pas de pouvoir effectif en matière d'exécution.

Le Centre avait l'intention de coopérer activement avec des organisations non gouvernementales telles que le Conseil international des unions scientifiques (CIUS), l'Académie des sciences du tiers monde et l'American Association for the Advancement of Sciences. Il s'efforcera également de développer sa coopération avec les organismes des Nations Unies et prévoyait, par exemple, de procéder à un échange de personnel avec l'Université des Nations Unies. Sa collaboration étroite avec les commissions régionales donnerait par ailleurs une impulsion importante à ses travaux. Le Comité ne devait pas oublier que le Centre fonctionnait avec des ressources et un personnel très limités.

E. Questions diverses

1. Nomination de membres du Comité consultatif de la science et de la technique au service du développement

(Point 6 a) de l'ordre du jour)

101. Pour l'examen de ce point, le Comité était saisi d'une note du Secrétaire général sur la nomination de membres du Comité consultatif de la science et de la technique au service du développement (A/CN.11/92).

102. A sa 98e séance, le 25 août, le Comité a décidé de nommer membres du Comité consultatif pour trois années à compter du 1er janvier 1990 les 14 personnes suivantes dont le Secrétaire général avait proposé la candidature :

Carlos R. Abeledo (Argentine), Elizabeth Birman (Hongrie), Harvey Brooks (Etats-Unis d'Amérique), Karl E. Ganzhorn (République fédérale d'Allemagne), Seeiso Liphuko (Botswana), Joanna Olutunmbi Maduka (Nigéria), Marcos Mares Guia (Brésil), Thomas R. Odhiambo (Kenya), Yash Pal (Inde), Maria de Lourdes Pintassilgo (Portugal), Yangze Sherpa (Népal), Mikoto Usui (Japon), Dulce Arnao de Uzcátegui (Venezuela) et Joséphine Guidy Wandja (Côte d'Ivoire).

2. Fréquence des sessions futures du Comité

(Point 6 b) de l'ordre du jour)

103. A sa 101e séance, le 31 août, le Comité était saisi d'un projet de décision présenté par son président sur la fréquence de ses futures sessions (A/CN.11/L.135).

V. DECISIONS PRISES PAR LE COMITE

- A. Activités du système des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique au service du développement, notamment celles du Centre pour la science et la technique au service du développement, du Comité consultatif de la science et de la technique au service du développement et du Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement

Projets de résolutions A/CN.11/L.130 et L.133

104. A sa 100e séance, le représentant de la Malaisie (au nom du Groupe des 77) a présenté le projet de résolution A/CN.11/L.130 intitulé "Activités du système des Nations Unies dans le domaine de la science et la technique au service du développement, notamment celles du Centre pour la science et la technique au service du développement, du Comité consultatif de la science et de la technique au service du développement et du Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement". Des déclarations ont été faites par les représentants de la France (au nom de la Communauté économique européenne) et des Etats-Unis d'Amérique.

105. A sa 102e séance, le projet de résolution A/CN.11/L.133 a été présenté par le Vice-Président du Comité, M. Torsten Westlund (Suède), à l'issue de consultations officieuses. Après avoir été modifié oralement par le représentant de la Malaisie (au nom du Groupe des 77), le projet de résolution a été adopté par consensus. [On en trouvera le texte plus haut, à la section II.A, résolution 2 (X)]. Le projet de résolution A/CN.11/L.130 a alors été retiré par ses auteurs.

- B. Thème de fond : examen en fin de décennie de l'exécution du Programme d'action de Vienne

Projets de résolutions A/CN.11/L.129 et L.134

106. A la 100e séance, le représentant de la Malaisie (au nom du Groupe des 77) a présenté le projet de résolution A/CN.11/L.129, intitulé : "Examen en fin de décennie de l'exécution du Programme d'action de Vienne". Les représentants de la France (au nom de la Communauté économique européenne) et des Etats-Unis d'Amérique ont fait des déclarations.

107. A la 102e séance, le Vice-Président du Comité, M. Torsten Westlund (Suède) a présenté, à l'issue de consultations officieuses, le projet de résolution A/CN.11/L.134. Après que le représentant de la Malaisie (au nom du Groupe des 77) et le Secrétaire du Comité l'eurent modifié oralement, le projet de résolution a été adopté par consensus. [On en trouvera le texte plus haut, à la section II.A, résolution 1 (X)]. Le projet de résolution A/CN.11/L.129 a alors été retiré par ses auteurs.

- C. Fréquence des futures sessions du Comité

108. A sa 101e séance, le Comité a décidé de continuer, pour l'instant, à tenir ses sessions tous les deux ans [On en trouvera le texte plus haut, à la section II.B, décision 1 (X)].

D. Election du président et nomination des autres membres du Bureau de la onzième session du Comité

109. A sa 102e séance, le Président a déclaré que, conformément à la décision prise par le Comité, la présente session devait élire son président et désigner les autres membres du Bureau de la onzième session. En raison de l'application du principe de la rotation, le président devrait appartenir au Groupe des Etats d'Europe orientale, les trois vice-présidents au Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, au Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, et au Groupe des Etats africains, et le rapporteur au Groupe des Etats asiatiques. A l'exception d'un seul, aucun des groupes régionaux n'avaient communiqué de noms de pays ou de personnes. Le Président du Groupe des Etats d'Europe orientale a informé le Comité que le nom du pays choisi, ainsi que le nom de la personne désignée comme président de la onzième session, seraient communiqués sans tarder. Le représentant du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes a déclaré que son groupe avait désigné Mme Dulce Arnao de Uzcátegui, Ministre de la science et de la technologie du Venezuela, pour le poste de vice-président de la onzième session.

E. Projet d'ordre du jour provisoire et organisation des travaux de la onzième session du Comité

110. A sa 102e séance, le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire suivant pour sa onzième session :

1. Election du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Thème de fond :

Moyens d'assurer la participation des pays en développement à la coopération internationale dans le domaine des travaux de recherche consacrés aux techniques écologiquement rationnelles et de la mise au point de ces techniques, ainsi que le transfert rapide et efficace de ces techniques aux pays en développement.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les moyens d'assurer la participation des pays en développement à la coopération internationale dans le domaine des travaux de recherche consacrés aux techniques écologiquement rationnelles et de la mise au point de ces techniques, ainsi que le transfert rapide et efficace de ces techniques aux pays en développement.

4. Financement pour la science et la technique au service du développement.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le financement pour la science et la technique au service du développement.

5. Evaluation de l'incidence des activités du système des Nations Unies tendant à encourager, dans le domaine de la science et de la technique, la création de capacités endogènes dans les pays en développement.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation de l'incidence des activités du système des Nations Unies tendant à encourager, dans le domaine de la science et de la technique, la création de capacités endogènes dans les pays en développement.

6. Activités du système des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique au service du développement, notamment celles du Centre pour la science et la technique au service du développement, du Comité consultatif de la science et de la technique au service du développement et du Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les activités du système des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique au service du développement, notamment celles du Centre pour la science et la technique au service du développement.

Rapport du Secrétaire général sur les moyens d'aider les pays en développement à accroître leur capacité d'évaluer les techniques nouvelles et les nouveaux matériaux, et de transformer les matières premières.

Rapport du Comité consultatif de la science et de la technique au service du développement.

7. Questions diverses.

VI. OBSERVATIONS FINALES

111. Un représentant d'un pays développé a déclaré que son pays, bien qu'il ait apporté d'importantes contributions au Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, formulait des réserves au sujet de l'avenir dudit fonds. Un représentant d'un autre pays développé a déclaré que sa délégation estimait que les travaux du Comité pouvaient fort bien être effectués par le Conseil économique et social, sans que cela affecte en rien l'autonomie du Centre. D'autre part, cette délégation ne souscrivait pas aux hypothèses macro-économiques avancées pour expliquer les différences de capacité scientifique et technique qui existaient entre les pays industriels et les pays en développement.

112. Le représentant de la Malaisie, parlant au nom des Etats membres du Groupe des 77, a déclaré que ce groupe attachait une grande importance au rôle de la science et de la technique au service du développement, car c'était un moyen d'améliorer la qualité de la vie et le niveau de vie de milliards d'habitants du tiers monde, et d'éliminer la pauvreté en relançant la croissance économique et le développement. Les pays en développement étaient aux prises avec une situation économique internationale défavorable, marquée en particulier par la crise de l'endettement extérieur, les sorties nettes de ressources, la contraction des apports de ressources financières et la dégradation des termes de l'échange, en particulier des termes de l'échange de marchandises, et cette situation pesait lourdement sur la capacité des pays en développement d'organiser et de financer des activités dans le domaine de la science et de la technique au service du développement. Ces pays estimaient que le Programme d'action de Vienne restait valable. Un transfert rapide et efficace de techniques écologiquement rationnelles aux pays en développement les aiderait de façon décisive à se doter d'un potentiel endogène. Ce transfert, à des conditions libérales et préférentielles, faciliterait la participation des pays en développement à la coopération internationale dans le domaine des travaux de recherche consacrés aux techniques écologiquement rationnelles et de la mise au point de ces techniques.

113. Le représentant de la Malaisie a également déclaré que le Centre pour la science et la technique au service du développement, lorsqu'il préparerait l'examen du thème de fond de la prochaine session, devrait prêter spécialement attention à cet aspect, et y consacrer un chapitre distinct de son étude. Le Centre, au moment où il préparerait son rapport sur ses activités en vue de la onzième session du Comité, devrait également tenir compte des facteurs suivants : les stratégies en matière scientifique et technique relatives au processus de reconversion industrielle, en ce qui concerne le rôle du secteur privé des pays en développement et les moyens de relier les politiques technologiques aux politiques industrielles et commerciales; la mise en valeur (formation théorique et pratique) des ressources humaines dans des domaines prioritaires tels que la gestion de la transformation technique, les méthodes de prévision et de suivi de cette évolution, ainsi que l'offre et la demande potentielles de la science et de la technique dans le domaine des technologies de pointe. Dans les pays les moins avancés, le niveau scientifique et technique était encore rudimentaire et ces pays continuaient à prendre du retard. Ces pays comptaient sur une assistance de la communauté internationale, notamment dans le domaine de la science et de la technique au service du développement. Le Centre et le Fonds devaient soutenir leurs efforts, et le Fonds devait conserver une identité distincte.

114. Le Directeur exécutif du Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement a déclaré que le Comité, ces dernières années, avait spécialement prêté attention aux aspects de fond de l'application de

la science et de la technique au service du développement, alors que les années précédentes il s'était surtout attaché aux moyens. La décision prise par le Comité à la présente session constituait une extension de la méthode du thème de fond aux débats de l'Assemblée générale sur les questions importantes ayant de notables implications scientifiques et technologiques. Une autre décision importante du Comité était d'approfondir la notion de combinaison des ressources. Il serait nécessaire de réviser le calendrier des sessions du Comité de façon que ses décisions puissent constituer des contributions effectives à la préparation des budgets-programmes du Centre pour la science et la technique au service du développement, avant qu'elles ne soient approuvées par le Comité du programme et de la coordination et par les autres organes concernés de l'Organisation des Nations Unies.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
